

DPT	Contribution à la démarche en tant que :							Contribution déposée	
29	-	-	-	-	-	-	Citoyen		Pour ma part, je souhaite pouvoir boire de l'eau du robinet systématiquement ainsi qu'en faire boire à toute ma famille plutôt qu'acheter de l'eau "minérale", souvent vendue en bouteilles plastique. Mais je sais que je consomme des substances qui sont nocives à long terme. Je souhaite donc que tout soit fait pour qu'on stoppe les pratiques des agriculteurs en matière d'épandage, de pulvérisation de produits nocifs pour la santé.
29	-	-	-	-	-	Professionnel qualité de l'eau	Citoyen		Il faut sensibiliser les citoyens et contrôler d'avantage certaines pratiques, telles que : - le désherbage chimique des parcelles enherbées en hiver : pour limiter le ruissellement, les champs sont enherbées, c'est une bonne chose. Cependant, quel avantage pour l'environnement si des phytosanitaires sont ensuite utilisés pour préparer lesdits champs à de nouvelles cultures? Cette pratique serait pourtant facilement contrôlable; - le dépôt en plein champs d'énormes tas de fumiers dont les jus ruissellent sur les routes. Là encore d'avantage de contrôles seraient nécessaires. Ainsi qu'une information des citoyens sur les règles liées à l'épandage agricole . Ces derniers pourraient ainsi s'opposer à certaines pratiques près de chez eux.
29	-	-	Agent d'une administration publique ou organisme public	-	-	Professionnel qualité de l'eau	-		Le 5eme programme régional Directive Nitrates est adapté à la situation bretonne pour améliorer la protection des eaux. Ses actions doivent être maintenus (prescription autour des zones humides, calendrier d'épandage...etc) voire renforcés. Cependant ce programme nécessite un volet contrôle plus renforcé pour qu'il soit respecté, notamment sur les points suivants: -Equilibre de la fertilisation -Stockage des effluents au champs et non respect des distances minimales de la zone de stockage par rapport au cours d'eau -respect des bandes enherbées -respect des dates automnales de couverture obligatoire des sols -destruction chimique des couverts toujours observés D'autres mesures de protection permettraient une diminution des nitrates dans l'eau: -Des cours d'eau ne sont toujours pas repertoriés sur les cartes des préfectures, une prise en compte des ces linéaires avec implantation d'une bande enherbée de 5m permettrait un abattement d'azote important. -Obligation d'une bande enherbée d'1m minimum le long des fossés bordant des parcelles agricoles -Limitation de la fertilisation sur les zones humides (50 uN/ha maximum?) L' harmonisation du calcul de la BGA est nécessaire pour l'ensemble de la région Bretagne. Aujourd'hui le mode de calcul de la BGA peut être différent d'un prescripteur à l'autre et aussi pour l'administration. Le 6eme programme devrait proposer la même méthode de calcul obligatoire pour tous. Les Déclaration de Flux Azotés sont à maintenir. Celles-ci permettent d'avoir une méthode commune à la Bretagne pour l'ensemble des bassins versants ainsi que des informations fiables et valorisables pour suivre les agriculteurs d'un BV.
29	-	-	Agent d'une administration publique ou organisme public	-	-	Professionnel qualité de l'eau	-		<ol style="list-style-type: none"> Concernant les enjeux environnementaux, la fertilisation en zone humide est encore très souvent pratiquée, il serait intéressant de limiter cette pratique : - Limitation à 50 UN/ha/an pour tous les types de fertilisants en zone humide (une zone humide trop fertilisée perd tout son fonctionnement et ne rend plus les services écosystémiques (dénitrification, amélioration de la qualité de l'eau, réservoir de biodiversité). - Limitation de la fertilisation minérale en zone humide, dans l'annexe 1, dans l'encadré Climat, vous soulignez la diminution des GES par la diminution de la fabrication des engrais minéraux, mais leur utilisation dans les zones humides amènent aussi à la production de GES (Quand les apports sont trop fréquents en ZH, la dénitrification est incomplète et amène à la production d'un GES) Les prescriptions en faveur des zones humides, contre les remblais, drainages et creusement doivent être poursuivies, car malheureusement elles ne sont toujours pas appliquées, et bcp de constats sur le terrains d'actes non réglementaires sont faits. Certains territoires ne possèdent pas de carte des zones inondables, il est alors difficile d'éviter certains retournement de parcelles en herbe avec un fort intérêt comme des zones humides, et leur mise en culture. Il s'agirait aussi d'être plus clair sur les cas de bandes enherbées de 5 mètres ou 10 mètres à respecter. Les DFA sont très utiles, cela permet à l'agriculteur de faire le point, mais pour nous aussi établissement publics, de faire des bilans sur les pratiques et de cibler certaines actions. En zone légumière, la destruction des couverts se fait presque systématiquement par phytosanitaires, car la dérogation s'applique pour les légumes primeurs, il y a peut être une vigilance à avoir sur ces pratiques là. Les inventaires des cours d'eau, sont très souvent différents d'un organisme à un autre, pour les contrôles et pour la gestion des fertilisants et phytosanitaires, il s'agirait de faire apparaitre les cours d'eau temporaires ainsi que les fossés, très souvent négligés et peu pris en compte par les agriculteurs.

35	-	-	-	-	-	-	Citoyen	<p>-Réduire l'apport d'intrants chimiques sur les cultures en élaborant des objectifs et des mesures incitatives.</p> <p>-Pousser les éleveurs bovin aux systèmes fouragers, ne serait-ce déjà que par le maintien des primes aux bio pour le maintiens des agriculteurs bio.</p> <p>-Augmenter les surfaces en proteagineux .</p>
29	-	-	-	-	-	-	Citoyen	<p>Pourrions-nous améliorer la communication sur la qualité de l'eau ? Par exemple en diffusant un indicateur de qualité régulier via une application Smartphone, les journaux des mairies, etc. ?</p>
autre département français	-	-	-	-	-	-	Citoyen	<p>Voici ma contribution à votre concertation, en espérant vous être utile. Pour dépolluer les eaux, transformer ce problème en opportunité, créer de l'emploi, est-ce qu'il serait possible d'installer des barges serres flottantes de production végétale sur les rivières polluées? En utilisant le principe de l'aquaponie. L'agriculture en aquaponie se développe fortement au niveau international. Ces barges serres pomperaient l'eau nitrifiée pour alimenter/nourrir des plantes (salades, épinards, fleurs...) qui seraient ensuite commercialisées, donc retour sur investissement. Pour pouvoir planter beaucoup, sur les barges serres, les plantes doivent être plantées à la verticale dans des colonnes par exemple. Comme cela l'eau chargée en nitrates permet d'effectuer d'autres cultures, l'eau ainsi filtrée sera relâchée dans la rivière. Solution simple à mettre en place rapidement. Ce genre de solution peut être mise en place dans tous les cours d'eau ayant la problématique Nitrates. Bien cordialement, Guillaume Meignen Développeur Agile de Solutions Innovantes</p>
22	-	-	-	-	-	-	Citoyen	<p>Il faut communiquer sur le programme auprès des cours d'eau... Une eau doit être complètement potable au robinet et il revient à chacun d'accepter de boire l'eau du robinet. On pourrait comparer les dépenses que font les gens sur l'achat d'eaux dans le commerce qui présentent bien des lacunes sur le plan sanitaire. Si l'on faisait cette comparaison, on obtiendrait peut-être de la part des gens l'acceptation d'une éco-taxe sur l'eau pour la rendre potable et cette taxe servirait à aider les agriculteurs à modifier leur comportement avec les nitrates. La ville de Lannion, a déjà lancé un programme nitrate pour les jardins communaux et a appelé la population à cesser d'utiliser pesticides et autres produits. Il faudrait aussi régulièrement communiquer sur l'évolution de la situation pour montrer les effets des efforts fournis. Dans le Val d'Oise dans les années 80, un programme incitant les gens à consommer l'eau du robinet a été lancé en fournissant à tous les foyers une bouteille dans laquelle les personnes pouvaient mettre l'eau du robinet. Cette carafe a permis à plein de gens de comprendre que l'on pouvait boire l'eau du robinet et abandonner la lourde corvée d'achat d'eaux dans le commerce. Il faudrait arriver à ce type de confiance avec la population de Bretagne. Pour ma part je bois l'eau du robinet et quand nous allons au restaurant et que nous ne voulons pas commander d'eau pour boire, le restaurateur nous sert de l'eau du robinet et personne ne répugne à la boire. Plus l'eau des rivières sera saine, plus l'eau que nous consommons sera bonne. Par ailleurs, on pourrait aussi ouvrir les rivières à la baignade de façon ponctuelle quand on sait qu'elles sont saines et propres.</p>
22	-	-	-	-	-	-	Citoyen	<p>une série d'actions conduites en Bretagne depuis la fin des années 80 et associées aux programmes d'action qui ont déjà produit des résultats significatifs, sachant combiner l'engagement volontaire et participatif (notamment actions BV) et programmes incitatifs et réglementaires l'inertie des ressources (avec des temps de retour parfois longs) montre que ces actions portent leurs fruits avec un décalage de l'ordre d'une décennie un enjeu eutrophisation des milieux (doux et saumâtres) qui est sous influence des nutriments en excès (de toutes origines) mais aussi de l'évolution des conditions de milieu (réchauffement) rendant encore plus difficile l'évaluation des mesures. Un programme d'action en Bretagne parmi les plus ambitieux d'Europe et qui mérite une certaine pause au risque sinon d'aggraver certaines distorsions de concurrence, voire de décourager des agriculteurs-trices déjà fortement fragilisés sur les plans économique et humain</p>

56	-	-	-	-	-	-	Citoyen	<p>Madame, Monsieur, Je souhaite avant de livrer mon opinion sur le sujet rappeler un extrait de la présentation du rapport de la Cour des comptes de 2002. Cela fait 15 ans que ce rapport a été rédigé mais nombre d'éléments évoqués restent d'actualité. "L'objectif fondamental de la politique de l'eau est de préserver la disponibilité de la ressource, tout en assurant l'égalité des citoyens devant ses multiples usages. Il s'agit donc de garantir aux consommateurs que l'eau brute répond aux critères de qualité fixés par la loi, et de maintenir le milieu aquatique dans un état écologique compatible avec les autres usages de l'eau. Les principes d'action retenus par le législateur pour préserver la ressource en eau obligent les pouvoirs publics à privilégier l'action préventive pour réduire les pollutions dès leur origine, et à faire supporter aux responsables de cette détérioration tout ou partie du coût des actions mises en place. Au vu des politiques engagées depuis dix ans en Bretagne, aucun de ces principes n'a été respecté. En effet, les cours d'eau et les nappes de Bretagne sont aujourd'hui fortement dégradés par l'activité agricole, au point qu'une prise d'eau sur trois contrevient aux normes de qualité fixées par la réglementation". Si la situation s'est manifestement améliorée selon les informations communiquées sur le site de la DREAL celle ci reste fragile pour ne pas dire préoccupante. Préoccupante pour plusieurs raisons entre autres,</p> <ul style="list-style-type: none"> * persistance de la présence pour ne pas dire de la prolifération d'algues vertes dont on connaît pertinemment le rôle d'activateur que sont les nitrates * manifestement sous évaluation entre autre par les pouvoirs publics des risques auxquels sont exposés les populations et des impacts significatifs sur le milieu naturel (faune, flore) * un certain laxisme des pouvoirs publics face aux acteurs de l'agro industrie qui vaut autorisation pour celle ci d'agir selon ses principes productivistes * encouragement nettement insuffisant des pouvoirs publics pour une autre agriculture et absence de plan de mutation de l'agro industrie vers une activité compatible avec la protection des citoyens et du milieu naturel * délivrance d'autorisations d'exploitation pour des élevages surdimensionnés qui mettent en péril l'équilibre du milieu naturel et exposent entre autre les populations à des risques de pollution industrielle * contrôles insuffisants par les pouvoirs publics des exploitations et de leurs pratiques. Les infractions sont souvent relevées par les riverains ou les associations pour l'environnement. * je terminerai par ce qui me semble une aberration, la nomination d'un ministre de l'agriculture, M. Travert, qui protège manifestement l'agro industrie au lieu de prôner pour une activité agricole compatible riche, diversifiée et respectueuse des Hommes et de l'Environnement. Je salue l'ouverture de la consultation aux citoyens, personnes fortement intéressées par la qualité de l'eau et par leur environnement. J'espère que les citoyens saisiront l'opportunité de manifester leurs opinions, leurs craintes, leurs espérances. J'espère que le Préfet pourra initier et favoriser l'engagement de plans d'amélioration de la qualité de l'eau, élément naturel indispensable à la vie sur la planète. J'espère que le Préfet saura faire preuve d'objectivité et de réalisme, qu'il saura se détacher des pressions de l'agro industrie dont ont connaît l'influence en Bretagne. Ne pas comprendre cet enjeu ou être frileux dans la définition et l'application des mesures nécessaires à la protection et à l'amélioration de l'eau serait une grave erreur voire compromettrait à terme notre existence dans les zones affectées par l'agro industrie.
22	Membre d'un organisme agricole	-	-	-	-	-	-	<p>Profitant de la période de concertation du 6ème programme d'action Directive Nitrates, voici la proposition que nous souhaitons formuler : Notre Fédération « Entrepreneurs de Territoires » regroupe 921 entreprises, dont 63 employeuses de main d'œuvre. (voir infographie ci-joint) Nos entreprises sont spécialisées dans les prestations de services (moisson, ensilage, épandage, etc...) auprès des exploitations agricoles bretonnes. Nos 42 9 salariés interviennent chaque jour dans la campagne bretonne. Ainsi, depuis 2010, les 2/3 des épandages fumiers et lisiers sont réalisés par les chauffeurs et le matériel (tracteur, tonnes à lisier, épandeurs à fumier) de nos entreprises. Malgré cela, à ce jour, nous ne disposons pas de siège au sein du « Comité de Concertation Régional Directive Nitrates ». Aussi, nous demandons officiellement à bénéficier d'un siège à l'égard de l'importance des travaux réalisés par nos entreprises.</p>
22	-	-	-	-	-	-	Citoyen	<p>Bonjour, j'habite sur le bassin versant du Guindy dans le Tregor(22) et je suis très sensible au respect de l'environnement. C'est un bassin versant en contentieux européen sur le paramètre nitrate. Beaucoup de choses me semblent pertinentes dans le précédent programme d'action (5ème) mais je m'interroge sur l'application, le respect et les contrôles de ce programme et les moyens mis en œuvre pour le faire respecter. Je pense véritablement que malgré tous les efforts et les réglementations que l'on peut mettre en œuvre, la bataille pour la reconquête qualité de l'eau ne pourra être gagnée. On se réjouit par exemple d'être en dessous de 50 mg/l (entre 40 et 50 mg/L) sur le Guindy mais les résultats sont très loin des objectifs (SAGE). Tant que le modèle agricole breton continuera sur les mêmes bases productiviste/intensif, la qualité de l'eau ne pourra s'améliorer de façon durable et significative. D'autre part, et c'est l'objectif de mon commentaire, comment l'Etat peut d'un coté établir des programmes d'actions pour limiter les pollutions par les nitrates et d'un autre coté autoriser des extensions d'élevages intensifs (de porc) sur ce même bassin versant du Guindy par exemple. (Extension de 3000 places à 5000 places pour un élevage sur la commune de Trezeny situé à 100 mètres d'un affluent du Guindy et une extension encore plus importante sur un élevage à Minihy Treguier situé à moins de 2 km d'une prise d'eau potable et à l'intérieur d'un périmètre de protection !!!) Voilà la grande hypocrisie de l'Etat qui de toute façon respecte d'avantage la FNSEA que l'avis des citoyens et des élus locaux !!! Pour finir je tiens à vous signifier qu'aujourd'hui le vrai problème ce n'est en aucun cas les nitrates qui ne posent pas de problèmes sanitaires majeurs mais le vrai problème ce sont les pesticides qui nous tuent à petit feu. Un épandage de fumier doit respecter une distance de 50 mètres par rapport à mon habitation (distance d'ailleurs jamais respectée) par contre mes chers voisins agriculteurs pulvérisent leurs pesticides à tout va sans même respecter une distance par rapport aux habitations. Je dois dire à mes enfants qui jouent dehors de rentrer dans la maison en courant quand mes voisins agris sortent le pulvérisateur et on s'enferme dans la maison toute la journée tellement ça pue dehors (ce qui ne change pas grand chose d'ailleurs)...On meurt dans les campagnes à petit feu du fait de ces pulvérisations (je ne vous parle même pas de la faune) et une fois encore l'Etat ferme les yeux sur cette catastrophe sanitaire majeure. Réveillez vous la DREAL, faites bouger les choses. Merci de m'avoir lu. Mr Rostren</p>

56	Membre d'un organisme agricole	-	-	-	-	-	-	-	Il faut s'emparer et diffuser le rapport du Commissariat Général au Développement Durable : Etudes & Documents n° 52 de Septembre 2011 : "Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau" C'est effrayant exemple : * coût de la consommation de l'eau en bouteille uniquement lié aux nitrates : 23 millions par an * filtrage de l'eau au robinet à domicile : 14 à 16 millions par an * traitement des pollutions agricoles dans l'eau potable et les eaux usées : 48 à 87 millions par an etc.....
29	-	-	-	-	-	-	Citoyen		Pour moi, avant d'accuser les agriculteurs de polluer, même s'ils y contribuent, il serait souhaitable de repérer et de pénaliser les villes côtières et touristiques qui déversent les eaux des stations d'épuration dans la mer. On les devinent facilement à la présence d'algues vertes (Fouesnant, Douarnenez ou d'autres sur la Côte-Nord)
22	-	-	-	-	-	-	Citoyen		Les eaux douces bretonnes sont polluées de nitrates d'origine agricole. Chacun le sait. Le constat est connu, négatif et néfaste. L'action des pouvoirs publics régionaux doit donc orienter la plus grande partie voir tous ses crédits vers l'agriculture sans intrants, donc biologique. D'une manière générale, il s'agit d'orienter tous les crédits publics vers l'humain et ses valeurs "durables", essentielles, d'intérêt général, qui inscrivent dans le marbre l'argent au service de l'homme, jamais l'inverse.
22	-	-	-	-	-	-	Citoyen		Il serait bon d'encourager les agriculteurs conventionnels à se convertir au bio, même si l'actuel gouvernement semble penser le contraire puisqu'il supprime les aides à la conversion ! il serait aussi pas mal d'inciter les agriculteurs à arrêter de ratiboiser le moindre talus ! il faudrait aussi que les programmes scolaires soient en adéquation avec les enjeux écologiques d'aujourd'hui, et puis il faudrait qu'on arrête de se laisser gouverner par des gens qui sont vendus aux industriels et aux lobbies en tout genre et qui pense plus au fric qu'à autres choses (le problème venant surtout de là en fait!). Et puis c'est bien cette consultation mais à quoi ça sert qu'en en parallèle on autorise l'extraction de sable en baie de Lannion et les prospection minière en tout genre sur le sol breton????
35	-	-	-	-	-	-	Citoyen	chasse ur/pêcheur	les cultures CIPAN qui permettent de piéger les nitrates, sont actuellement détruites par produits chimiques (herbicides) pour permettre les semences de blé... nous avons dans ce cas des terres nues avec des cipan qui n'auront pas assurés leurs fonctions et en plus des résidus d'herbicides qui vont s'écouler par ruissellement. Il faut souligner que ces herbicides sont pulvérisés sur des plantes en fleurs (moutardes) et a une époques où les abeilles sont encore de sortie.
22	-	-	-	Membre ou sympathisant d'une association de protection de l'environnement	Membre ou sympathisant d'une association de consommateurs	-	Citoyen		Tout plan d'action doit être orienté par une réorientation de la politique agricole qui doit favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement et décourager l'agriculture intensive. On pourrait appliquer plusieurs principes : - pollueur-payeur : les prix de revient des productions intensives sont artificiellement bas. - arrêt de toute subvention à l'agriculture intensive - accompagnement de la reconversion à l'agriculture biologique - subventions à l'agriculture biologique
29	-	Exploitant agricole	-	-	-	-	-	-	Quel est l'intérêt de cette consultation auprès d'un public souvent abreuvé d'articles de presse tirant à boulet rouge sur le secteur agricole et ce depuis plus de vingt ans ? Quelle est leur légitimité? Consommateur, ne veut pas forcément dire être au courant des tenants et des aboutissants. Les,"y qu'à, faut qu'on" vont se faire plaisir...Des personnes qui vont nous dire comment faire...sans le faire. Peut être aurait il fallu dire ce qui a été fait depuis plusieurs années.Cela avec autant de force que ceux qui nous ont tant décrié! La population sait elle qu'on ne meurt pas d'abus de nitrate? Qu'elle en mange plus, qu'elle n'en boit!(légume) On pourra supprimer toute activité agricole, les algues vertes seront toujours présentes, peut être en moindre quantité, mais la végétation qui prendra sa place, en produira également. Les bretons ont ils conscience que les algues vertes ce n'est pas seulement les nitrates, mais également le phosphore, la topographie des baies, la température de l'eau, les marées... Le public sait il où vont leurs propres déjections? Les stations de traitement des communes sont elles réellement aux normes et toujours dimensionnées en fonction de la population? Je ne suis pas dans le dénis lorsque je dis tout cela. Je sais qu'il y a eu des abus par le passé. J'aimerais simplement que l'on prenne en compte tout ce qui a été réalisé, aujourd'hui le taux de nitrate est dans les normes Européennes. Pourrait on faire une pause dans les exigences et voir jusqu'où celles en vigueur vont faire baisser ce taux? Veut on encore des activités économiques? A force de demander toujours plus, j'en doute. Thierry Marrec
29	-	-	-	-	-	-	Citoyen		Bonsoir ou bonjour c'est selon Habitant près de Guisseny nous voyons tous les ans le ramassage des algues vertes par des tracteurs agricoles, c'est dire que les pollueurs sont payés pour ramasser les conséquences de leur acte. La méthanisation semblerait être une solution, mais qui payera l'installation ainsi que la collecte du lisier, je m'engage peut-être mais se ne seront certainement pas les "pollueurs"... Donc il ne reste plus qu'une solution ... produire de la qualité et arrêter cet élevage intensif, mais là on rêve, il n'y a qu'à voir la violence dont sont capable ces "producteurs" et leurs comportements de voyou. En conclusion la solution il sera décidé la construction d'installations pour rendre potable l'eau distribuée pour la collectivité ... et au frais de qui ?... et cela sans aucune contrainte pour les pollueurs. En fait raz le bol de ces usines à viandes et cette concertation ne changera pas le comportement des ces pollueurs assistés. D'autre part je vous invite à participer à une "dégustation" olfactive, pendant trois jours, au moment de l'épandage de ce "trésor".
29	-	-	-	-	-	-	Citoyen		Le goudronnage systématique des petites voies comme celle où j'habite, favorise l'écoulement rapide des eaux de pluie vers les réseaux d'eaux pluviales et donc, comme c'est le cas dans ma commune littorale, un écoulement rapide vers la mer. Ce goudronnage excessif ne permet pas aux eaux lessivées de passer par le sol, qui pourtant ici laisse percevoir par le nombre de puits anciens des vaines souterraines. Sans compter sa composition même, ce goudronnage associé la pente vers les grilles du réseau pluviale ne sont pas prévus pour retenir les macro-déchets présents sur la voie. Les élus sont trop peu sensibles à ces faits. Il serait bon de les informer et de montrer que des solutions plus saines sont envisageables pour un investissement moindre à long terme. Pour cela, il faut intégrer le coût de la pollution pluviale et de l'entretien des voies. S'agissant des voies de dessertes, les habitants concernés ont souvent et au cas par cas un regard et des solutions pertinentes.

22	-	-	-	-	-	-	Citoyen	c'est le chat qui se mord la queue!! les cours d'eau sont pollués de nitrate en Bretagne et spécialement en cotes d'armor!!!! arrêtez de faire croire que la pollution a bcp diminué ce n'est pas vrai!!!!!! tant qu'on aura de l'élevage indus et de l'agriculture conventionnelle on ne s'en sortira pas!!!! sans compter les pesticides, fongicides et autres saloperies qu'on nous impose!!!!!! et puis quand est ce que l'état reconnait la dangerosité des algues en décomposition et leur implication dans la mort d'hommes et d'animaux-?????si on veut faire quelque chose il faut arrêter de donner des autorisations pour des élevages industriels de porcs et autre saloperies qui tue la Bretagne!!!!!!vive la permaculture et l'agroforesterie mais ca je ne crois pas que cela vous inspire.....
22	-	-	-	Membre ou sympathisant d'une association de protection de l'environnement	Membre ou sympathisant d'une association de consommateurs	-	Citoyen	Ce que je vois sur les plages de Bretagne me rappelle que les produits phyto-sanitaires sont une plaie pour notre mer . Non contents de polluer nos plages avec les algues vertes, nos sols sont infestés de ces produits chimiques dont la terre n'a pas besoin, ni nos rivières, ni nos nappes phréatiques qui se meurent elles aussi. Nous avons besoin d'un réel changement d'agriculture, pour nous diriger vers une agriculture respectueuse des animaux, des eaux, des sols, et par conséquent, des êtres humains. Il existe des alternatives à ces produits, d'ailleurs pourquoi mettre des produits ? La Nature nous donne tout ce qu'il faut pour vivre sans le besoin de contrôler les sols. Agro-écologie, biodynamie, permaculture... tout est possible, encore faut-il s'en donner les moyens, communiquer sur les alternatives respectueuses de la vie , notre eau ne s'en portera que mieux.
35	-	-	-	-	-	-	Citoyen	Comment changer de modèle de consommation beaucoup trop carnée et dont on voit les limites en Bretagne et à l'échelle mondiale?(combien de porcs en Bretagne...1 à 12 millions par an?) Comment valoriser l'alimentation plus végétarienne sans tomber dans un intégrisme?
22	-	-	-	Membre ou sympathisant d'une association de protection de l'environnement	-	-	Citoyen	Affichage (mesures) : avoir un diagramme (type KIVIAT) multi-composantes montrant en un coup d'œil où on en est par objectif des mesures visées (chiffrages), cela évite des tableaux fastidieux et cela par grands domaines : environnement, santé, économique. Avoir un "portail" ou page d'entrée regroupant l'accès aux divers sites concernés (ex : qualité de l'eau, taux des nitrates/cours d'eau, teneurs des sols (cartographie, ...), coûts des mesures (potabilisation, astringes EU, curatif, ...) Ex : réalité des enlèvements/nettoyage Algues Vertes (plages): volumes, coûts ? Cesser de changer les règles de manière régressive : distances d'épandage (cours d'eau, puits, habitat, ...), définition SAU (Cf. ferme incluse ...); définition des cours d'eau ; ... Eviter pour un SAGE donné de raisonner sur les taux (mg/L) en "moyenne" d'un BV : cours d'eau par cours d'eau. Accroître les mesures de protection dans les chevelus des têtes de BV , subdiviser d'avantage en sous-BV (dont lorsque fragilité, variabilité des taux). Dans ce même cadre : interdire les permis exclusif de recherche et extraction minières en tête de BV (dont "château d'eau de la Bretagne !). Attention aux effets des épandages nitré après ceux calcique (car créé de l'acidification (et n'est pas assez connu (peu de conseils pragmatiques en ce domaine). Réalité des calculs des bilans azotés (CORPEN, simplifié, ... fuites ? ...). Protection des ZH au 1er m2 et éviter toute "exception" ou autre tolérance (dont règles de compensation). Articuler les SAGE, les SCoT et PLUi (dont progression de l'urbanisation) en fonction des réelles capacités de production d'eau potable . Progresser sur la réalité des inventaires des forages et sur leur véritable consommation d'eau ! Sensibiliser d'avantage les citoyens aux économies d'eau et encourager (obligation en construction de neuf) aux récupérateurs (fiscalité, ou autre); cesser la tarification de l'eau dégressive au volume (encouragement au gâchis) et que le m3 d'EP coûte plus en période estival (afflux touristique et faible étiage !). Encourager à des modèles agricoles respectueux des sols quitte à avoir moins de rendement au profit de la qualité des productions (animaux comme végétales). Simplifier les procédures et paperasses administratives (ex : MAEC) et surtout ne pas changer les contrats (finances) en cours de période (scandaleux), payer en temps et heure ce qui est dû. Avoir des moyens en personnel (ONEMA) pour assumer les contrôles associés aux règles édictées. Amplifier la sensibilisation (école, associations, formation,) et formation des jeunes et des citoyens aux enjeux de l'eau et à la bonne cohabitation entre environnement et agriculture. Ex : expliquer aux citoyens ce qu'est un plan de fumure). Etre intraitable sur les règles de stockage des effluents (dont lisiers) et contrôler réellement les règles d'ingénierie et mise en oeuvre (et entretien) des cuves à lisier. Aider les agriculteurs dans leur gestion et ne pas confier cela aux seuls "banquiers" (taux d'endettement), ou aux seules coopératives et chambres d'agricultures ! Trop de conflits d'intérêts (pourquoi acheter des tracteurs monstrueux alors qu'on ne cesse de dire qu'il faut moins charroyer les sols !?). Abreuver les cheptel sans accès direct au cours d'eau : a-t-on un suivi par exemple des pompes à museau et/ou volumes d'abreuvement par tête de bétail ? Revaloriser les métiers de l'agriculteur (fonction/métier à finalité vitale pour la planète) et revenir à des méthodes plus naturelles limitant les apports chimiques : encourager la qualité et valeur ajoutée au détriment de la chimie des lobbies de l'agro-business (ce n'est pas retourner au moyen âge que d'avoir du cochon en plein air sans anti-biotique). Dans les nitrates, ne pourrait-on pas distinguer plus finement les origines (animal, végétal, chimique de synthèse ...) et leurs effets réels ? Bon courage. C'est un peu "en vrac" désolé.
56	-	-	-	-	-	-	Citoyen	collectif "ARZAL en DANGER Sur la commune d'ARZAL la Mairie et la Préfecture ont laissé se construire une méthanisation sur le site de kérollet avec cuves à lisier en surplomb d'un ruisseau (quelques mètres) qui se jette directement dans la vilaine. A ce jour à notre connaissance, déjà trois débordements. Est-ce sérieux ?
35	-	Exploitant agricole	-	-	-	-	-	supprimer les 100 m de distance d'épandage de fumier /au tiers qui ne détériore pas la qualité de l'eau mais favoriserait l'agriculture sans intrants en manque de surfaces épandables (le compostage nécessitant des installations normées accessibles seulement pour des exploitations importantes). Favoriser le regroupement parcellaire favorable au pâturage + qu'à la culture. favoriser la polyculture pour conserver des prairies. encourager propriétaires et ou locataires à planter des haies (les bénéfiques n'étant pas à court terme

35	-	-	-	Membre ou sympathisant d'une association de protection de l'environnement	-	-	-	-	Il nous semble évident que pour résoudre durablement ce problème, il faut s'attaquer à sa racine, qui est le nombre excessif d'animaux d'élevage en Bretagne par rapport aux surfaces cultivées. La source du problème n'est pas le bétail au pâturage, mais celui des élevages hors-sol nourris en grande partie avec des aliments produits en-dehors de la région (tourteaux importés). C'est donc la trop grande spécialisation de notre région dans les "productions animales" qui cause un profond déséquilibre dans notre écosystème. En diminuant le nombre de têtes de bétail, en retrouvant le lien au sol, en produisant moins de volume, mais de la viande et des produits laitiers de haute qualité nutritive et environnementale, en rémunérant mieux les agriculteurs qui les produisent tout en restaurant un environnement sain, en privilégiant ces produits dans la restauration collective qui est un puissant levier, on parviendra à résorber la cause des excédents de nitrates. Cela devrait aller de pair avec une réintroduction de l'élevage dans les zones françaises au contraire trop spécialisées dans les grandes cultures , car le fumier animal est nécessaire à une bonne fertilisation des sols, en évitant le recours aux engrais pétroliers. Quant à l'aspect curatif, il faut redonner à l'arbre une place beaucoup plus importante dans nos campagnes, car il a un pouvoir épurateur et régulateur inestimable, en sus de tous les autres services écologiques et nourriciers qu'il peut rendre. Toutes ces idées se trouvent chez André Pochon, Jacques Caplat, Marc Dufumier, etc.
35	Membre d'un organisme agricole	Exploitant agricole	-	Membre ou sympathisant d'une association de protection de l'environnement	Membre ou sympathisant d'une association de consommateurs	Professionnel qualité de l'eau	-	-	interdiction de tout intrants chimique ou azoté à moins de 1km d'un cours d'eau
35	-	Exploitant agricole	-	-	-	-	-	-	Juste une petite réflexion sur la pertinence des bandes enherbées en bio . Celles ci sont essentielle pour la filtration des pesticides. Or, en bio, nous n'en appliquons pas. Du coup, quel est leur intérêt. Par contre, elles ne limite en rien l'érosion. Il serait plus utile de planter une haie, voire deux , le long de tous les cours d'eau.
35	-	-	-	-	-	-	Citoyen	-	Il serait intéressant de prendre aussi en compte les effets de l'urbanisation croissante sur la qualité de l'eau (recul des zones humides, recul des sols filtrants, bétonnage qui accroît les eaux pluviales polluées...). La pollution est un phénomène global et l'agriculture n'est pas la seule variable d'amélioration. On peut même imaginer que le maintien d'une "agriculture durable " est le meilleur facteur de protection et d'amélioration de la qualité de l'eau. Il Vaut mieux une ferme qu'un parking de supermarché! Le programme Nitrate a été lancé en 1991. Il y a 25 ans. Depuis en Bretagne on a dû bétonner au moins 75 000 . ha, et en France peut-être près de 500 000 . ha. IMPRESSIONNANT ET DERAISONABLE.... En conséquence, peut être faudrait il revoir assez profondément le programme de lutte contre la pollution des eaux, en fonction de l'urbanisme de 2017 et non plus des années 1980 . Cordialement,
35	-	Exploitant agricole	-	-	-	-	-	-	La problématique Nitrates est liée aux pratiques agricoles et aux applications agronomiques. Les pratiques agricoles: Ramener les 170 unités d'origines organiques à la parcelle et non pas au total épandu divisé par la surface de la ferme; interdire l'épandage de matière organique "non stable" de type lisier sur terres nues par exemple juste avant maïs avec un cycle de croissance de plante totalement en inadéquation avec l'afflux massif d'azote en pré-levée; réagir face au changement de pratique d'élevage bovin avec des nombres importants d'animaux concentrés et enfermés durant une très grande partie de l'année en bâtiment possédant un "parcours" de sortie de stabulation à ne pas confondre avec une pâture. Ces parcours concentrent donc d'importantes quantités d'effluents sous forme de déjections directes, après de rapides calculs basés sur la fréquence de parcours au même endroit on atteint rapidement les 450 unités/ha. Enfin de bien trop nombreux petits cours d'eau ou fossés en eau sont déclassés et donc non considérés comme cours d'eau , ce qui permet aux exploitants de ne pas respecter la pratique de bandes enherbées
35	-	Exploitant agricole	-	-	-	Professionnel qualité de l'eau	-	-	RIEN à CHANGER CONTRAINTES SUFFISANTES
35	-	-	-	-	-	-	Citoyen	-	Bonjour, La lutte contre les nitrates est plus qu'insuffisante . La prolifération croissante des algues vertes le prouve. Le principe pollueur-payeur n'est pas appliqué : 87% des dépenses engagées dans la lutte contre la pollution de l'eau sont supportées par les particuliers (rapport cour des Comptes 2015). Le relèvement du seuil d'autorisation des élevages industriels de volailles est une aberration, les autorisations préfectorales récurrentes d'extension des élevages porcins sont scandaleuses. L'État se couche devant les lobbies agricoles, au détriment des citoyens. Il est grand temps de changer de modèle et de soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement . Les Bretons sont excédés de voir leur terre, leur eau, leurs côtes saccagées.
35	-	Exploitant agricole	-	-	-	-	-	-	Je suis situé à l'Est du département d'Ille et Vilaine, proche de la Mayenne. Par conséquent, je peux vous dire que les règles de l'autre côté du ruisseau (La Seiche) ne sont pas les mêmes que les nôtres. A mon avis, certaines règles sont bonnes, d'autres mauvaises. En Mayenne, les exploitants peuvent épandre du lisier jusqu'au 15 novembre ce qui me paraît justifié cette année car la végétation est encore très active. Etre obligé de mettre tous les lisiers au mois d'avril pour le maïs n'est pas du tout écologique car trop de quantités en même temps sur des sols détrempés et froids avec des outils de plus en plus lourds et des salariés travaillant jour et nuit va poser des problèmes au niveau des sols et au niveau de la sécurité du travail. Je pense qu' il faudrait étaler ces dates et surtout autoriser l'épandage de lisier sur couvert végétal, au semis comme pendant la croissance de la plante, jusqu'au 15 novembre (comme en Mayenne) . Les couverts seraient nettement plus développés et pourraient restituer toute l'azote du sol quand la plante en a besoin c'est-à-dire au mois de mai au moment du réchauffement du sol.

35	-	Exploitant agricole	-	-	-	-	-	-	Faire respecter les cahiers d'épandage aux élevage hors sol, combien d'éleveurs disposent de surfaces inscrites dans les cahiers mais qui n'ont jamais vue une goutte de lisier du fait de leur éloignement géographique , et même si cette réglementation d'un quantité d'azote épandue à l'hectare étaient respectée (je veux dire empiriquement sur le terrain, pas mathématiquement sur un cahier d'épandage), est ce pertinent de faire rouler une tonne à lisier sur des dizaines voire centaines de kilomètres (réchauffement climatique, dégradation des infrastructures routières assumées par des budgets citoyens, etc....) Tout un modèle à remettre en question. Il est intéressant de se concentrer sur la teneur en nitrates des eaux, mais quid des analyses sur les résidus de traitements phytosanitaires , recherche-t-on toutes les molécules utilisées en agricole?
56	-	Exploitant agricole	-	-	-	-	-	-	Le bocage est essentiel dans la protection de l'eau et doit se redéployer dans un grand nombre de communes. Le programme Breiz Bocage y contribue mais s'il avance lentement, peut-être n'a-t-on pas réussi à faire du bocage une source de revenu supplémentaire pour les agriculteurs ? Ainsi il faut ouvrir des débouchés, multiplier les méthodes de valorisation pour inciter les agriculteurs à replanter . Il faut, conjointement, inciter à la vision sur le long terme (vision essentielle pour le bocage) afin de ne pas voir que des haies buissonnantes à pousses rapides et à intérêt environnemental faible... Pour ce faire, il faut relancer les scieries...Ca peut paraître éloigné du thème initial, et pourtant on est en plein dedans...C'est ça l'écologie : on se met autour d'une table avec tout le monde, sinon on arrivera à rien.
56	-	-	-	-	-	-	-	Citoyen propriétaire forestier	les sources sont elles toutes identifiées? vu l'animation sur la biodiversité cette année, il semble que la réponse soit négative le long de l'EVEL. les lieux de prélèvement pour les tests réguliers d'analyse de l'eau ne sont pas listés, sont ils pertinents? le long de ma parcelle bordant la rivière l'Evel, j'observe des détritus que j'enlève le plus possible: il y a notamment eu des morceaux de sac d'engrais et certains sont écrits en anglais, nos ami(e)s de Grand Bretagne contribueraient ils(elles) eux(elles) aussi? il serait intéressant qu'une analyse complémentaire à la demande d'un propriétaire et soumise à autorisation pour éviter des doublons, triplés,... puisse être financée pour enrichir les observations. selon le niveau de l'eau dans la rivière l'Evel, j'observe de la mousse de différentes couleurs du blanc au crème foncé. depuis que j'apporte ma contribution pour retirer du cours d'eau, bois, plastiques, polystyrènes, verres, planche, palette,...une végétation variée semble se déployer au fond du lit mineur et le long des rives dont les ripisylves, il serait utile d'avoir accès facilement à des informations concernant la protection de la faune et la flore. d'avoir un avis éclairé de spécialiste gratuitement car par exemple, avoir une zone humide entre champs et rivière peut apporter un bénéfice à la collectivité. j'ai également observé que les endroits "de pollution huileuse" dans la rivière sont en diminution, notamment là où sont implantés des nénuphars. la notion de distance entre les champs et la rivière ne me semble pas adaptée car est elle valide quand il y a un écoulement quasi direct naturel ou par une rigole fermée en gainé ou rigole ouverte avec des plaques de tôle. pour une meilleure efficacité d'ensemble, il serait utile que les professionnels ayant en charge la qualité de l'eau, associent dans leurs actions ou animations tous les propriétaires de parcelles bordant les cours d'eau et pas seulement les exploitants agricoles et les industriels. pour améliorer l'environnement il est important de connaître son environnement et de pouvoir être associé au travail des personnes de bonnes volontés.
35	-	-	-	-	-	-	-	Citoyen	Habitant la commune de Roz-Landrieux depuis une vingtaine d'année et faisant analyser l'eau de mon puits régulièrement par un laboratoire, je constate que celle-ci présente systématiquement environ 100 mg de nitrates par litres (résultats que je tiens à votre disposition si vous le souhaitez). Or depuis tout ce temps, j'ai eu connaissance de multiples plans, chartes et autres objectifs visant à améliorer la qualité de l'eau en Bretagne. Comment ce fait-il que toutes ces actions se soient avérées aussi inefficaces ? Comment comptez vous procéder pour restaurer la qualité de cette eau ? De plus, même si la suite est un peu hors-sujet par rapport à une problématique sur les nitrates, j'observe que les agriculteurs emploient de plus en plus des produits de desherbages de type glyphosate autour de chez moi, de manière à limiter les passages d'engins sur les champs. Constatant également la pollution du réservoir d'eau de St Coulomb par ce type de produit, je trouve finalement ces pratiques assez incohérentes par rapport à des objectifs de qualité globale de l'eau dans la région de St-Malo. Tous ces problèmes étant connus depuis longtemps, je m'interroge donc sur la portée des programmes d'action sensés lutter contre la pollution des eaux, et aimerais que des mesures réellement efficaces soient prises.
35	-	-	-	-	-	-	-	-	future cultivatrice bio sensible au bien être de la terre, je le suis donc tout naturellement de l'eau, en tant que future cultivatrice, la qualité de l'eau est essentielle, car sur la terre tout se recycle !! tout se qui participe au maintien de l'équilibre naturel doit à mon sens rester une priorité !!

35	Membre d'un organisme agricole	Exploitant agricole	-	Membre ou sympathisant d'une association de protection de l'environnement	-	-	Citoyen	Il reste très important que les agriculteurs soient conscients du risque des pollutions des cours d'eau et saturation des terres en azote. Pour ce faire, la continuation du programme régional contre les nitrates doit être maintenu même si c'est une lourdeur administrative redondante et lourde à gérer par les agriculteurs. Aussi, il est primordial de travailler le plus en amont possible en arrêtant l'expansion sans limite des élevages hors sol , source importante de lisier et donc de nitrates! Soutenez plutôt l'agriculture biologique avec des animaux élevés au maximum sur paille, substrat intéressant pour la retenue de l'azote, des fermes à taille modérée afin d'éviter toute concentration sur le même bassin versant. Vous savez bien que lors des sessions d'épandage du lisier, ce sont des centaines d'hectares d'une même zone qui sont utilisés pour épandre ce lisier. Il y'a une telle concentration d'azote sur une zone restreinte que la pollution des cours d'eau est probablement atteinte de manière systématique. Tout terrain en pente vers un ruisseau ou une marre devrait être interdit d'épandage de lisier. Ceci limiterait de façon considérable les surfaces d'épandage et de facto, ceci limiterait la taille des élevages hors sol. Enfin, est il encore nécessaire en Bretagne que les agriculteurs achètent de l'azote sous forme de billes, format chimique. Ne faut il pas au contraire continuer à inciter les agriculteurs à planter des légumineuses dans leur rotation pour capter l'azote de l'air et utiliser les CIPAN pour les cultures suivantes? Je ne comprends pas non plus pourquoi on continue à faire des cultures qu'avec une seule espèce type graminée? (céréales, prairies, etc.). L'agriculture biologique est un type d'agriculture vertueuse concernant ce point précis. La modernité et l'innovation ne doivent pas implicitement passer par la compétitivité, source de concentration des fermes et de leurs animaux! C'est totalement aberrant ce soutien public. Logiquement, si les fermes restaient modestes mais à forte valeur ajoutée, on n'aurait pas besoin de gérer ce type de programme contre les nitrates. Travaillez le plus en amont avec du prédictif au lieu de faire du curatif contre les effluents d'élevage et des engrais chimiques. Dernier point, recrer du bocage comme moyen de captage de cet apport excessif d'azote avant que ce dernier ne se transforme en nitrate et pollue nos eaux. Arrêtez aussi les usines à gaz concernant les dossiers de gestion des nitrates (cahier de fumure et déclaration annuelle azote) . Cela devient totalement indigeste et déconnecté de l'agriculture. Nous, paysans, ne sommes pas des experts en bureaucratie ! Et s'il faut passer par des cabinets ou autres structures pour remplir ces formulaires, ceci engendre un coût supplémentaire à la ferme qui par conséquent l'éleveur sera tenté de produire plus pour payer ces frais en sus, source d'encre plus de nitrates!! Cherchez l'erreur...
56	-	Exploitant agricole	-	-	-	-	-	Ainsi, les exploitants agricoles s'acquittent de différentes formes de redevances, mises en place par l'Agence de l'eau, comme la redevance « pollution diffuse » ou la redevance « prélèvement ». solutions proposées : * Maintenir les subventions à la conversion et au maintien en agriculture biologique * ne plus donner d'autorisation d'agrandissement aux élevages industriels sources de pollutions * imposer une taxe recevable par l'état pour chaque achat d'engrais et produits de défense sanitaire chimique , ainsi est appliqué "justement" le principe de pollueur payeur
35	-	-	-	Membre ou sympathisant d'une association de protection de l'environnement	-	-	Citoyen	je suis satisfaite qu'enfin les citoyens puissent s'exprimer sur leur environnement proche c'est un premier pas à souligner. J'habite dans une vaste commune de l'Est du département. Le remembrement y a été "pur et dur" : les haies arasées, les petits ruisseaux busés, les mares comblées et les chemins ruraux supprimés au profit d'une agriculture intensive. Ma commune est couverte de céréales au printemps et en été. Dans le même temps les exploitations (vaches et porcs) sont toujours en train de s'agrandir. Au cours de l'année 1976 et 77 j'ai vu les toits des nouveaux bâtiments agricoles augmenter. ceci pas dans le cadre de mise au normes mais bien dans le cadre d'augmentation des cheptels. Ainsi les exploitations de plus de 400 hectares et des troupeaux de 400 vaches laitières existent . Cela entraîne bien entendu une augmentation du volume des rejets tant lisiers que fumiers. Les épandages ont lieu de plus en plus la nuit (les gendarmes dorment !) au plus près des fossés qui ne sont pas respectés. Ici la seule règle : "on peut tout faire sauf se faire prendre" maxime d'un voisin agriculteur en retraite. Je regrette qu'il y ait si peu de personnel dans les services de l'état sur le terrain, que les citoyens n'aient pas de numéro vert pour signaler les infractions souvent connues des mairies mais passées sous silence . Dans les communes agricoles les conseils municipaux sont encore "tenus" par nombre d'agriculteurs : alors on se soutient. "il y a trop de suicides" "on ne peut rien faire" "vous ne voudriez pas qu'on le verbalise s'il arrive quelque chose..." On culpabilise donc les citoyens qui s'étonnent de voir une mare agrandie sans respect, d'un ruisseau redressé ou même busé simplement pour agrandir une surface. Je tiens pour responsable l'Etat qui d'un côté demande l'application de la directive nitrate et qui de l'autre autorise l'agrandissement des exploitations. Nous sommes bien loin des normes de l'OMS en matière de taux de nitrates . Et combien de métaux lourds polluent maintenant les sols? Car ces agrandissements sont incompatibles avec un élevage bio : les troupeaux restent hors sol à l'étable toute l'année. Lorsqu'on voit des industriels polluer une rivière comme l'été dernier et qu'ensuite rien ne se passe "il y a 100 personnes qui travaillent sur le site de Retiers" on peut légitimement s'interroger sur que fait l'Etat? Quelles sont les priorités pour les générations futures? Je pense qu'il serait nécessaire d'encourager et sans doute de rémunérer (pas subventionner)les agriculteurs qui font l'effort d'une agriculture respectueuse de sols et de l'eau en respectant les directives, pour l'entretien des haies, des ruisseaux et rivières. Je regrette que des délais supplémentaires soient accordés pour l'application des suppressions des pesticides et herbicides . Les stocks de ces produits devraient être déclarés et contrôlés chaque année tant pour l'agriculture et l'industrie mais aussi les commerces pour les particuliers. Car nous pouvons toujours dire ce que nous souhaitons s'il n'y a aucun contrôles ni aucune sanctions alors la concertation sera inutile et vaine et simplement un effet de communication.
56	-	-	-	-	-	-	Citoyen	Depuis le temps que l'on nous parle de la "reconquête de la qualité de l'eau" avec ses programmes "bretagne eau pure" largement subventionnés par l'Europe(zone enherbée, rampe d'épandage performante, période d'épandage, maîtrise du labour, etc, etc...). La reconquête a débuté dans les années 90 . Bientôt , compte tenu des dérèglements climatiques et, par voie de conséquence, du déficit de pluviométrie dans nos départements, il n'y aura plus d'eau. On devra aller chercher l'eau de mer, elle-même polluée... Et nos gouvernants successifs qu'on a élus pour préparer l'avenir de nos enfants, que font ils, qu'ont ils fait ? Si on vote pour eux, c'est aussi pour cela, pas seulement pour l'économie, le social, le travail. C'est à ces gens-là, nos édiiles, tous autant qu'ils sont (petits ou grands),de nous diriger vers la reconquête d'un monde meilleur. Pauvre planète, pauvres générations nouvelles et futures . Soutenons notre ministre, non politique, Nicolas Hulot pour nous impulser une volonté de changement afin qu'il réussisse à faire appliquer des méthodes respectueuses de l'environnement. Tâche impossible à l'heure actuelle. Le jour où arrivera une grosse catastrophe climatique mondiale qui touchera les pays riches, à ce moment-là seulement, il y aura une prise de conscience de la part de leurs dirigeants.

35	-	Exploitant agricole	-	-	-	-	Citoyen	Le plan prévisionnel de fertilisation (PPF) et le cahier de fertilisation devraient être simplifiés pour les exploitations n'utilisant ni engrais chimiques, ni matières organiques importées. Dans ce cas ils pourraient être réalisés à l'exploitation et non à la parcelle.
35	-	-	-	Membre ou sympathisant d'une association de protection de l'environnement	Membre ou sympathisant d'une association de consommateurs	-	Citoyen	Je ne vois pas comment lutter efficacement contre les excédents de nitrates sans remise en cause de l'élevage industriel porcin, dont la production est en grande partie exportée et qui ne contribue donc pas à l'autonomie alimentaire de la France, ni même de l'Europe (son principal débouché étant la Chine qui compense ainsi les scandales sanitaires qui ont frappé ses élevages). Ces élevages industriels sont largement subventionnés, de même que les usines de méthanisation à la ferme qui viennent s'y greffer et ne résolvent en rien le problème des nitrates. Cet argent public serait infiniment mieux utilisé s'il était consacré au soutien à une agriculture non financiarisée, respectueuse de l'environnement, et à la conversion de l'agriculture conventionnelle vers un modèle d'agriculture durable. Le problème des nitrates, et bien d'autres par la même occasion, se trouveraient ainsi résolus.
56	Membre d'un organisme agricole	-	-	-	-	Professionnel qualité de l'eau	-	J'ai créé la société FREBOURG AGRO RESSOURCES spécialisée dans l'expertise des sols . Depuis 2 j'ai expertisé par le biais de presque 500 fosses (2 mètres de profondeur) beaucoup de sols, essentiellement français, avec tous types de productions. Mes travaux démontrent que l'état biologique des sols impacte directement la qualité des eaux. Dans toutes mes conférences j'affirme haut et fort que le problème d'aujourd'hui et de demain sera la gestion de l'eau. Une bonne eau traverse un sol propre !!! Je vous propose mon aide dans vos démarches. N'hésitez pas à me contacter au 6 76 42 36 12 si besoin.
56	-	-	-	-	-	-	Citoyen	Il conviendrait entre autres, de soutenir davantage financièrement la conversion à l'agriculture biologique.
22	-	-	-	-	-	-	Citoyen	Protection des zones humides et aides à l'installation de petites fermes faisant du bio à taille humaine
56	-	-	-	-	-	-	Citoyen	_maintien, réhabilitation et exploitation/entretien raisonnée des zones humides (aides à l'installation d' agro-pastoralisme , _maintien, réhabilitation et exploitation intelligente des haies et talus , _ lobbying pour faire baisser la quantité des intrants (nitrates en l'occurrence ,mais pas que).
56	Membre d'un organisme agricole	Exploitant agricole	-	Membre ou sympathisant d'une association de protection de l'environnement	Membre ou sympathisant d'une association de consommateurs	-	Citoyen	les Nitrates ne sont pas les seuls polluants, loin s'en faut, mais la diminution de leur concentration est un impératif qui reste à atteindre...
29	-	-	-	-	-	-	Citoyen	Une seule solution former les agriculteurs a d'autres techniques, il faut arrêter l'utilisation des pesticides , on a su les former à utiliser des pesticides, on peut les former à d'autres techniques, envoyer leur des techniciens formés à la permaculture. C'est juste une volonté politique, André Pochon ou d'autres peuvent former ces techniciens.
22	-	-	-	-	-	-	Citoyen	Une seule solution si on veut pouvoir disposer d'eau encore potable : plus de produits chimiques du tout . Par ailleurs il faut que toute la chaîne du traitement des eaux (fourniture de l'eau potable, traitement des eaux usées..) soit assuré par un service public. Tant que ce ne sera pas le cas, les actionnaires qui ont des intérêts, à la fois dans l'industrie chimique et dans la chaîne du traitement des eaux continueront de s'enrichir au détriment de notre santé et de notre environnement, puisque plus ils font de profits en polluant, plus ils en font aussi en dépolluant.. Cette spirale vicieuse ne cessera que lorsqu'ils seront exclus de la chaîne du traitement des eaux ...
22	-	-	-	-	-	-	Citoyen	Il n'y a pas que les nitrates dans nos rivières et dans nos nappes phréatiques. De multiples produits chimiques tuent les espèces animales et végétales et empoisonnent la population lentement, mais sûrement. Une spirale mortifère pour nos enfants, mais qui rapporte. Ce sont les mêmes groupes financiers qui sont dans la chimie, dans l'agro-business, dans le traitement des eaux. Plus ils polluent plus leurs profits augmentent en dépolluant. On comprend quel est leur intérêt. Une seule issue possible: que toute la chaîne du traitement des eaux soit confié au service public. Dans le même temps il est impératif de stopper tous les apports chimiques
56	-	-	-	-	-	-	Citoyen	En tant que citoyenne, j'aimerais avoir la certitude que l'Etat accompagne vraiment les agriculteurs vers l'apprentissage d'autres pratiques qui permettront de recouvrer des cours d'eau à l'eau claire. Peut être aussi de penser une limite à ne pas franchir pour la production. Les élevages produisent beaucoup de matières, et si on ne pense pas une limite dans la croissance des élevages, aucune action en aval, ne sera efficace pour réduire les nitrates dans l'eau. Retrouver une eau de qualité est important pour maîtriser les coûts de potabilité qui ne cessent d'augmenter, mais c'est aussi fondamental pour toutes les autres activités que ce soient les pratiques de tourisme, de production de coquillages. Enfin, globalement l'image de la Bretagne est directement liée à cette question de pollution des nitrates. Merci beaucoup d'avoir permis une consultation publique. Je suis heureuse de participer.
22	-	-	-	-	-	-	Citoyen	Le monde agricole a réalisé d'énormes efforts pour améliorer la situation environnementale et ce, au prix d'un gros sacrifice économique et financier. Il est inadmissible de constater qu'il n'est demandé qu'à une catégorie de réaliser ces efforts. Il est inadmissible de constater que les communes ne sont pas aux normes et que personne ne les oblige à se mettre aux normes immédiatement. Aucun citoyen n'est contraint dans l'utilisation des engrais. Seuls les agriculteurs sont mis au banc des accusés alors que le problème est global.

35	-	-	-	-	-	-	Citoyen	N'étant pas exploitants agricoles, Nous n'avons pas d'avis technique à porter sur la question mais il est prioritaire de retrouver une bonne qualité de l'eau et tous les moyens doivent encore et toujours plus être mis en oeuvre dans ce sens. Sensibilisation, protection, diminution des intrants, limitation de la taille des élevages, sobriété, gestion de la ressource, contrôles , etc. doivent nous permettre de lutter contre la pollution encore plus efficacement.
29	Membre d'un organisme agricole	-	-	-	-	-	-	Afin d'améliorer la qualité de l'eau il faudrait notamment, à mon avis, prendre en compte plus finement la diversité des sols bretons dans le calcul de la dose d'azote à apporter (minéralisation). La méthode GREN actuellement en vigueur n'est pas assez précise et occasionne des incohérences avec le terrain qui discrédite le conseil obligatoirement basé sur cet outil. Il faut faire un choix entre outil de contrôle administratif ou de conseil pour gagner en efficacité.
35	-	-	-	-	-	-	Citoyen élue	La mise en place de dispositions réglementaires telles que l'arrêté inter préfectoral sur le bassin du Meu semble être un moyen efficace pour limiter les pollutions . L'Etat doit prendre ses responsabilités dans l'objectif d'une meilleure qualité de l'eau pour les habitants et d'un moindre coût pour les collectivités. A titre d'exemple, huit millions d'euros d'investissement dans l'usine d'eau potable de Villejean ont été nécessaires pour remédier au problème des bromures issus du Garun en particulier. De même, les programmes de restauration des milieux aquatiques (objectif de la directive 2000/60/CE) et Breizh bocage sont limités en raison du problème d'accès au foncier agricole . Il n'existe aucune mesure réglementaire obligeant à restaurer le bocage et les milieux aquatiques malgré les DIG. Les collectivités doivent trouver des exploitants agricoles volontaires. Ce qui limite considérablement les opportunités. En outre, lors de l'évaluation de l'état des milieux aquatiques en 2021 ou 2027, l'Etat pourra être tenu responsable de la non atteinte des objectifs fixés parce qu'il n'aura pas pris les mesures réglementaires nécessaires d'accès au foncier. La bande enherbée pourrait par exemple être utilisée pour planter des haies efficaces contre le ruissellement.
Bretagne	Membre d'un organisme agricole	-	-	-	-	-	-	Réponse de la FRSEA Bretagne à la concertation préalable 6ème programme d'actions régional Directive Nitrates Pour la révision du PARN 5, la FRSEA constate qu'au regard de la DCE, le travail engagé pour la qualité de l'eau, depuis des décennies, par les agriculteurs entre autres, porte ses fruits. En effet d'après les bilans de la DREAL : □ avec ses 37 % de cours d'eau en Bon état, déjà en 2013, la Bretagne s'est propulsée de la dernière à la 2nde place parmi les 6 territoires composant le bassin Loire-Bretagne ; La Bretagne a la meilleure progression du bassin. □ Le paramètre « nitrate » arrive en 5ème position des paramètres déclassant les cours d'eau du « bon état écologique » ; 87% des 366 cours d'eau bretons ne sont pas déclassés à cause du paramètre « nitrate ». □ En 2016, pour 90% des cours d'eau bretons, la concentration en nitrate a baissé à 31,1 mg/L maximum soit sous le seuil réglementaire européen de 5 mg/L. D'autre part, seulement 4 points de prélèvement sont à la hausse pour les eaux souterraines et aucun pour les eaux de surface ; la concentration en nitrate s'est améliorée et la tendance à la baisse se poursuit. Ces résultats sont obtenus grâce à une évolution des pratiques des agriculteurs, aujourd'hui fortement mobilisés avec par exemple : □ 96% des sols couverts en hiver pour limiter les fuites de nitrates. □ 183 000 km de haies et talus (4 fois le tour de la Terre). □ l'entretien des zones humides afin de favoriser le processus de dénitrification, □ l'évolution des modes d'alimentation des animaux d'élevage pour réduire les rejets □ et malgré les contextes conjoncturels régulièrement difficiles, leurs investissements à hauteur de 70% de financements dans des capacités de stockage des effluents et dans plus de 400 stations de traitements pour répondre à l'enjeu de résorption des excédents d'azote. Concernant la réglementation, la FRSEA tient à rappeler qu'avec son calendrier d'interdiction d'épandage, sa DFA généralisée sur tout le territoire, son seuil de traitement et d'exportation en ZAR etc... les PARN 5 et GREN bretons sont les plus contraignantes des versions régionales de France . De plus, le bilan DN5 de l'administration n'est basé que sur les analyses de la DFA et de la qualité de l'eau. Ces chiffres sont aussi le résultat de la multitude d'actions volontaires en place sur le territoire . Cette méthode ne permet pas d'évaluer l'efficacité des seules mesures réglementaires du PARN. Il est pourtant indispensable de connaître les impacts économiques, sociaux et environnementaux des mesures actuelles, comme de celles en projet, avant toute décision de durcissement de la réglementation . Enfin, sincèrement engagée dans la démarche, la profession a su s'organiser avec les autres acteurs territoriaux pour relever ce défi. Pour exemple le bassin de l'Oust, à plus de 5 mg/L en 2009, il est aujourd'hui à moins de 10 mg/L grâce à la mise en place d'un plan d'actions adapté aux spécificités locales et basé sur une relation « gagnant-gagnant ». Ainsi, toutes contraintes supplémentaires dans ce 6ème programme seraient contre-productives et injustifiées au regard des éléments de contexte ci-dessus. Les agriculteurs ont besoin d'une reconnaissance officielle et politique de leurs efforts et non de sanction au travers d'un durcissement de la réglementation. Par conséquent, la FRSEA ne tolérera aucune contrainte supplémentaire dans ce 6ème programme. Au contraire, la FRSEA attend de pied ferme la levée des ZAR pour les communes concernées ainsi que la prise en compte de l'agronomie dans les mesures qui ne doivent avoir comme objectif que celui de la qualité de l'eau sur le paramètre « nitrates ». D'autre part, afin de poursuivre l'évolution des actions pour la baisse de la concentration des nitrates dans l'eau avec une vision transversale, la FRSEA demande l'intégration du droit à l'expérimentation dans ce programme ; une nécessité pour trouver l'adéquation entre ces mesures sans nuire aux autres enjeux tels que l'air par exemple. Thierry Coué, président de la FRSEA Bretagne
56	-	-	-	-	-	-	Citoyen	Je m'interroge sur la pertinence de développer en Bretagne des Unités de méthanisation des lisiers émanant de porcherie industrielle : En partant d'un projet qui est en train de se réaliser sur ma commune (Caden) voici mes interrogations : -Pour équilibrer le processus de méthanisation, l'agriculteur va apporter du maïs ensilé (traité par des produits sanitaires), mais qui ne nourrira pas les porcs, culture qui va mobiliser de la terre agricole pour produire de l'énergie - En bout de processus, la méthanisation ne transforme pas à ma connaissance l'azote, cet azote sera donc épandu sur des terres agricoles. - je m'interroge sur le bilan énergétique de ce type de méthanisation - je m'interroge sur la réelle pertinence environnementale de ce processus de méthanisation des lisiers de porcs Ce procédé de méthanisation en vogue et estampillé "respect environnement", n'est-il pas un justificatif pour continuer à produire de façon industrielle des lisiers de porc au détriment de la problématique bretonne des nitrates ?

29	-	Exploitant agricole	-	-	-	-	-	-	bonjour , il me semble que le niveau d'apport d'azote total autorisé par ha ne devrait pas dépasser les 100 kg par an ; cela obligerait les agriculteurs à varier les cultures en introduisant des légumineuses et protéagineux . bon nombre de paysans bio arrivent à cultiver avec peu d'apports organiques et optimise ainsi le fonctionnement de leur sol par des restitutions dues aux résidus de culture , engrais vert , couvert de moyenne durée ... l'allongement des rotations réduit fortement le recours aux apports azotés et protège nos sols et la vie qui s'y trouve . il faut également limiter à 10 -15 % la présence d'une même culture dans la rotation et peut -être à 50 % les cultures nécessitant un apport d'azote dans l'assolement . il faut redonner un équilibre plus cohérent entre les productions animales et végétales en diminuant les seuils de chargement autorisés , en espérant que l'on redonne du sens au métier de paysans et que l'on applique des règles plus strictes au fermes industrielles en termes de rejets dans le milieu naturel . cordialement
56	-	Exploitant agricole	-	-	-	-	-	-	je fais évoluer mes pratiques depuis + de 20 ans . protection des cours d'eau + tos +haies +talus+ et toutes les bonnes pratiques agronomiques (couverts permanents ,analyses,plan de fumure prévisionnel et réalisé FAIT PAR MOI) Je suis pour une culture du résultat et non du contrôle . je préférerais 1000 fois le présenter tous les ans et l'expliquer que de subir des contrôles ! pas besoin de nouveau programme appliquons avec pragmatisme le précédent.
29	-	-	Agent d'une administration publique ou organisme public	-	-	Professionnel qualité de l'eau	Citoyen		Q1 : L'agriculteur gère la fertilisation de ses parcelles du printemps à la fin de l'été globalement. Durant l'automne et l'hiver, la couverture des sols est primordiale pour limiter les fuites d'azote et l'agriculteur a son rôle à jouer également et dispose de plusieurs leviers : -le semis de couvert sous maïs est une technique maintenant bien maîtrisée. pourquoi ne pas la rendre obligatoire dans les successions maïs/maïs ? - De même, le semis de couvert moins de 48 h avant la moisson d'une céréale permet d'améliorer l'efficacité du couvert, semé plus précocement (biomasse, captation d'azote résiduelle plus importants) et surtout réduit le travail de l'agriculteur. La mettre en œuvre permettrait de limiter fortement les fuites d'azote. - enfin, les cultures de pomme de terre sont parfois laissées en partie nues lorsque la récolte se réalise progressivement en fonction de la demande du grossiste. Ne devrait-on pas rendre obligatoire la mise en place d'un couvert dès qu'une certaine surface (1 à 2 ha) apparait nue ? Q2 - Quelle justification agronomique d'autoriser l'épandage de lisier sur les prairies jusqu'à fin septembre ? Cela ne sert qu'à vider les fosses avant les pluies. Les limiter à fin août coïnciderait avec les épandages autorisés (40 kg N/ha) sur les couverts et serait un moindre mal. Q3 : la profession agricole souhaite avancer les épandages de lisier au printemps avant maïs lorsque la météo le permet. Agronomiquement, cela n'est pas justifié. le lisier devant être épandu au plus près du semis. - pallier au semis trop tardif de couvert
35	-	-	-	-	-	-	Citoyen		Les nitrates sont le résultat d'une agriculture hors sol en particulier. Il nous faut revenir à une agriculture responsable de la vie de la terre. Nous, consommateurs devons privilégier une consommation raisonnable et raisonnée davantage centrée sur l'utilisation des végétaux. Le développement de l'agriculture biologique , respectant la vie du sol est à privilégier ce qui apportera également une rencontre en circuit court des producteurs et consommateurs .. tout en créant de l'emploi. Cela apportera également le respect de la diversité paysagère, une vie paysanne plus riche, une empreinte carbone moins importante, une meilleure qualité de l'air ... Il y a nécessité d'apporter une aide sous différentes formes à tous ceux et celles qui souhaitent s'engager dans cette agriculture : finances, possibilité de "trouver" des terres.
56	-	-	-	-	-	-	Citoyen		ARZAL est un village touristique localisé sur un bassin versant de la Vilaine, commune littorale d'Estuaire avec une partie en zone Natura 2000. Non loin de cette zone à l'ouest du village, à 100 m des premières maisons, une unité de méthanisation s'est installée sous le régime de la Déclaration (2012) . Peu à peu ce site a pris de l'ampleur avec une production électrique de 36 KWH et le traitement de 30 tonnes/Jour de déchets. En 2016, l'exploitant a obtenu la construction d'une cuve de 6000 m ³ pour un an de stockage de digestat liquide. En janvier 2017 une pollution significative du ruisseau (classé en zone ZNIEFF jqui passe au bas des cuves de cette exploitation et qui se jette dans la vilaine s'est produite (il y avait eu déjà 2 précédents débordements /pollutions en 2 15 et 2 16). A l'occasion de la dernière pollution, le Président de la Commission Locale de l'eau/SAGE Vilaine (M.DEMOLDER) a écrit au Préfet pour avoir explications et procédures mises en place pour remédier à ces accidents. A ce jour, M. le Préfet n'a pas répondu et les 13 organismes, acteurs locaux, Mairies, mis en copie n'ont pas de retour. Aujourd'hui l'exploitant sollicite l'autorisation de DOUBLER SES CAPACITES (73 kwh et 70 tonnes/jour) Depuis le début les riverains et le village subissent de nombreuses nuisances (odeurs, bruit, altération du paysage, passage de camions sans route dédiée pour ce site enclavé,). La DDPP nous indique qu'il y aura enquête publique, mais face aux pollutions, incidents de fonctionnement et au développement exponentiel de ce site, nous nous inquiétons pour notre environnement. Nous savons que le digestat, produit résiduel de la méthanisation est riche en azote, phosphore et matières organiques. Ces produits riches en nutriments sont à l'origine de la présence de Nitrate, source de pollutions et d'algues vertes. Le digestat est un déchet et donc soumis à la réglementation relative à l'épandage. Cette méthanisation qui aura une production énorme en matière de digestat sera soumise à un plan d'épandage donc tout ceci n'est pas anodin et nous fait craindre que cette énergie renouvelable qui est préconisée et mise en avant comme solution pour les agriculteurs ne se révèle très nocive pour l'environnement (production de chaleur des 2 cogénérateurs) , pour l'eau (pollutions par débordements et nitrate), l'air (le méthane est 25 fois plus nocif que le CO2), pour la santé des riverains (présence de particules dans les rejets) et la sécurité (risque d'explosion). Tout ceci surtout, si comme à ARZAL, son IMPLANTATION trop proche des habitations et en surplomb d'un ruisseau n'a pas été bien pensée . Merci pour votre attention sur cette question qui nous mobilise depuis 2012 et pour laquelle nous ne voyons pas d'issue et de règlement aux problèmes posés, au contraire.... Jacqueline Mollé

35	Membre d'un organisme agricole	-	-	-	-	-	-	Depuis plus de 20 ans, 5 programmes d'actions en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates agricoles ont été mis en place. Les résultats sont aujourd'hui plus que satisfaisants . En effet, la concentration en nitrates dans les cours d'eau bretons atteint, en 2016, 31mg/L. De plus, pour les eaux de surface, 94% des points de prélèvements présentent une concentration inférieure à 5 mg/L et 76% des points de prélèvements ont une évolution à la baisse. Ces résultats peuvent directement être corrélés à l'évolution des pratiques agricoles : couverture végétale des sols, mise en place de bandes enherbées, investissements dans des structures de stockage des effluents... Il ne faut pas oublier que les agriculteurs ont dû pour cela réaliser de lourds investissements dans un contexte conjoncturel régulièrement difficile. Aujourd'hui aucun bilan clair n'a été produit concernant le 5ème programme d'actions. De plus les programmes régionaux bretons sont déjà les plus contraignants au niveau national. Les agriculteurs bretons ont désormais besoin de stabilité réglementaire afin d'asseoir leurs pratiques dans le temps et de reconnaissance de leurs efforts avec une prise en compte de l'agronomie avant tout dans la réglementation. C'est pourquoi, face aux évolutions positives constatées et aux tendances continues à la baisse, la FDSEA d'Ille-et-Vilaine demande à ce qu'aucune contrainte supplémentaire ne soit ajoutée dans le nouveau programme d'actions régional. L'inverse serait perçu comme une nouvelle sanction intolérable pour les agriculteurs, impliqués depuis de très nombreuses années dans l'amélioration de leurs pratiques. Au contraire, la FDSEA attend de pied ferme la prise en compte de l'agronomie dans les mesures qui ne doivent avoir comme objectif que celui de la qualité de l'eau sur le paramètre « nitrates » ainsi que la levée des ZAR pour les communes concernées. D'autre part, afin de poursuivre l'évolution des actions pour la baisse de la concentration en nitrate dans l'eau avec une vision transversale, la FDSEA d'Ille-et-Vilaine demande l'intégration du droit à l'expérimentation dans ce programme. Loïc GUINES Président de la FDSEA D'Ille-et-Vilaine
35	Membre d'un organisme agricole	-	-	-	-	-	Citoyen	La Bretagne est devenue une région de référence en matière de reconquête de la qualité de l'eau. Le 5è programme a démontré que la profession était responsable pour poursuivre les efforts dans un cadre réglementaire plus souple et plus transparent, en particulier à travers la mise en place de la DFA, la fin d'interdiction d'extension de cheptel et l'allègement des seuils d'obligation de traitement. Cette logique doit être poursuivie. La principale demande des agriculteurs est de pouvoir évoluer dans un cadre réglementaire plus lisible et plus stable, en s'intéressant davantage aux logiques de résultat plus qu'aux logiques d'obligation de moyens. Les agriculteurs ont déjà fait beaucoup d'efforts pour la transparence de leurs pratiques via la mise en place de la déclaration de flux. Cette démarche devait être compensée par une simplification des plans d'épandage qui à ce jour n'est absolument pas opérationnelle. Trop d'obligations sont redondantes entre le cadre ICPE et le cadre Directive Nitrate, notamment dans le domaine du contrôle des périodes, doses et zones d'épandage. Une simplification semble aujourd'hui indispensable.
29	-	-	-	-	Membre ou sympathisant d'une association de consommateurs	-	-	CLCV Finistère Consultation du public et associations sur le 6e programme d'action contre les nitrates 1- La bataille contre les nitrates n'est pas finie. La teneur en nitrates s'est réduite à 31 mg/l en moyenne : c'est un résultat encourageant qui reflète les efforts partagés des collectivités, de l'État, des professionnels et des associations (après quand même 40 années de dérives et de plans successifs...). Mais la bataille n'est pas gagnée pour autant. Il faut parvenir à moins de 25 mg/l en moyenne sur l'ensemble de la Bretagne (norme guide) et à 10 mg/l dans les bassins versants (BVAV) si l'on veut lutter contre l'eutrophisation et éradiquer les marées vertes, ce qui est une urgence absolue pour au moins quatre raisons : - le danger réel pour les particuliers qui fréquentent les plages ; - les désagréments pour les baigneurs ; - la mauvaise image véhiculée pour la Bretagne et donc pour le tourisme ; - le coût insupportable pour les collectivités déjà confrontées à l'austérité financière et donc pour le contribuable qui doit payer la facture finale. Pour ce faire, l'autonomie fourragère et les mesures agri-environnementales doivent être accentuées sur les territoires en Zones d'actions renforcées. 2- Supprimer les effets négatifs sur l'environnement (traitements chimiques sur les CIPAN) La diminution des pesticides et notamment du glyphosate qui ont été déclarés hors la loi pour les particuliers et les espaces publics entre 2017 et 2019 est désormais un enjeu de santé publique. Dans ce cadre, la CLCV considère que le brûlage chimique des CIPAN est une contradiction en soi (on brûle chimiquement ces cultures pour éviter le ruissellement des nitrates et de ce fait, on permet le ruissellement des pesticides qui sont bien plus dangereux pour la santé) et une aberration environnementale et sanitaire, car le glyphosate épanché en abondance sur de vastes territoires du Finistère (900 tonnes utilisées ! dont une bonne partie sur les CIPAN) et plus largement en Bretagne se retrouve dans l'eau (qu'il faut dépolluer par charbons actifs, ce qui a un coût pour l'usager), mais aussi bien sûr dans les cultures pratiquées à la suite des CIPAN (maïs, légumes...) et dans l'air. Malheureusement, on ne dispose pas à ce niveau d'analyses en laboratoire suffisantes sur les cultures qui suivent les CIPAN. Le 5e programme d'action contre les nitrates interdisait la destruction chimique des CIPAN depuis le 1er janvier 2016, mais incomplètement. Le 6e programme doit interdire totalement l'emploi du glyphosate sur tous les CIPAN et sans délai. Les consommateurs sont de plus en plus sensibles à cette pollution. L'État et les agriculteurs doivent en tenir compte, car des solutions alternatives existent. Elles sont connues de tous les partenaires (réduction des surfaces en maïs, davantage de polyculture avec rotation des terres, ...). Le 6e programme doit prévoir des analyses sur les parcelles qui ont été pesticiées au cours des années passées, et les analyses de pesticides doivent être renforcées dans les points de prélèvement d'eau, notamment du Finistère. 3- Retrouver la confiance dans l'eau du robinet C'est uniquement à condition de réduire de manière drastique les teneurs en nitrates et en pesticides que la confiance des consommateurs dans l'eau du robinet reviendra et qu'ils pourront enfin délaisser massivement l'eau en bouteille pour ne plus boire que celle du robinet. Voilà pour nous consommateurs l'objectif concret qui est non seulement sanitaire mais aussi environnemental et financier, compte tenu des déchets évités et du coût de l'eau embouteillée. 4- Avancer vers un autre modèle de développement agricole Pour progresser et franchir d'autres étapes, c'est le modèle agricole lui-même qui doit évoluer : - par un développement massif de l'agriculture biologique. Rappelons que l'année 2016 a vu une hausse de 21 % de la consommation du bio. Les consommateurs ne se trompent pas : ils choisissent de manger davantage bio et de réduire leur consommation de viande. L'agriculture ne peut désormais faire comme si ce mouvement de fond n'existait pas, elle doit se mettre en phase avec la demande. - par un développement de l'autonomie fourragère : diminution des surfaces en maïs, augmentation des surfaces en herbe, en protéagineux locaux, en blé noir (la Bretagne ne couvre que 2 % de sa consommation !). La diversification de l'agriculture doit être un objectif englobant notamment la diminution des exploitations porcines. Yvon Thomas Coprésident CLCV Finistère

56	-	-	-	-	-	-	Citoyen	<p>Vos documents répondent à la plupart des questions que l'on peut se poser et donnent l'orientation globale à venir de respect de la DCE. Et en ce sens c'est rassurant considérant les amendes et autres surcoûts que la pollution aux nitrates génère. Toutefois, nulle part dans vos propos n'est abordé l'idée d'un quelconque respect de la capacité de charge du territoire breton. La pollution des eaux est un signe évident que celle-ci est largement dépassée. Les contraintes qui s'annoncent, qu'elles soient énergétiques (hausse du prix du pétrole à venir), sur la base de changements de comportements (modification du rapport à la consommation de viande), ou de la nécessaire prise en compte des contraintes écologiques, nécessitent certes de penser le territoire breton en termes de production et d'exportation de viandes, mais également en termes de ressources locales, de production de protéines végétales et d'autosuffisance alimentaire pour la population (nourriture et eau). Par ailleurs, de nombreuses autres activités économiques en Bretagne sont dépendantes d'une bonne qualité des eaux. Ne pas tenir compte des externalités négatives que l'agriculture fait peser sur ces autres activités par la production toujours plus grande d'un cheptel toujours plus dense, c'est s'interdire de penser la résilience du territoire breton dans les changements plus ou moins brutaux qui s'annoncent dans les décennies à venir. Aussi, par cette contribution je souhaiterais proposer combien il me semble nécessaire d'établir une "capacité de charge territoriale" permettant de réguler le volume d'animaux produits en fonction de la réalité des autres contraintes analysées dans une situations qui ne cessera de se complexifier sans aucun doute. Par ailleurs, les épandages de boues de station de traitement des eaux usées, qu'elles soient urbaines ou chargées des rejets des lagunes de l'industrie agro-alimentaire participent très certainement à la production de nitrates dans les eaux bretonnes. En clarifiant ce point et en le mettant à la connaissance du public, il serait possible d'aborder la question de la pollution aux nitrates de façon plus collective, en ne la faisant plus peser uniquement sur la seule production de déjections animales de l'agriculture bretonne. Pour finir, je renouvelle ici mon souhait citoyen que les enjeux de l'eau soient désormais envisagés à la lumière des modifications climatiques, sociétales, énergétiques, et écologiques à venir, et tiennent compte des contraintes fortes qui vont y être associées.</p>
22	-	Exploitant agricole	-	-	-	-	Citoyen	<p>je me permet de vous laisser ces quelques lignes nous avons une double missions deux chiffres 23 millions d'hectares qui manque a la france pour être autonome et la production qui doit être multiplié par 2 d'ici 2050 c'est a dire que nous devons être plus efficace et l'autre mission c'est d'avoir une alimentation saine et propre. Apporter les éléments individuellement comme le prône le système n'apporte que des déséquilibres et ça je l'ai constaté. Par contre, apporter tous les éléments en même temps rend plus forte la plante quelle qu'elle soit et donc moins malade (ça je l'ai constaté aussi) donc si elle est moins malade moins de pesticides plus de biodiversité moins de dépendance vis a vis des multinationales et pays étrangers. Êtes-vous sûr de courir après le bon lièvre ? les nitrates ça fait trente ans qu'on travaille dessus ,gérer les éléments un par un ne peut résoudre les problèmes (les plantes, c'est comme les hommes, nous avons besoins de tous les éléments nutritifs pour grandir et se protéger) on crée des dépendances aux phyto, directes ou indirectes, et ce sont eux qui posent et poseront un réel problème a la société . Alors au lieu de vider nos campagne de son or et d'être dépendant de ces pays, réagissons. Je voulais aussi revenir sur les petits ruisseaux si l'entretien n'est pas fait et ce n'est pas fait (cette fois ci ce n'est pas l'agriculteur de le faire mais au syndicat d'eau). on ne peut espérer améliorer la qualité de l'eau en terme d'algue verte car les ruisseaux font les grandes rivières.</p>

29	-	-	-	-	-	-	Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants Agricoles du Finistère (FDSEA 29)	<p>engagés, les citoyens ne perçoivent pas les progrès ni l'expansion environnementale des agriculteurs bretons. Depuis plusieurs années pourtant, les résultats en matière de qualité de l'eau sont sans appel, avec une amélioration significative de la concentration des nitrates dans les cours d'eau bretons et une tendance toujours à la baisse qui se poursuivra dans les prochaines années compte tenu de l'inertie des milieux. La Bretagne a relevé le défi des nitrates et l'engagement des agriculteurs doit être enfin reconnu et assumé dans les politiques publiques territoriales pour en finir avec les a priori historiques et médiatiques. Contrairement à ce qui est présenté dans le dossier de concertation (p.1), le 6ème programme d'actions régional ne nécessite aucun besoin d'être « renforcé ». A contrario il est plutôt urgent de proposer un choc de simplification, pour plus de pédagogie, d'agronomie et de pragmatisme et pour enfin desserrer l'étau qui pèse sur les agriculteurs engagés quotidiennement pour la préservation de la qualité de nos eaux. La FDSEA du Finistère rappelle également que le 5ème programme d'actions régional fait actuellement l'objet d'un recours contentieux, en attente de jugement, à l'encontre de 8 dispositions litigieuses contestées par la FRSEA Bretagne. La FDSEA du Finistère invite fortement l'administration régionale à tenir compte de l'argumentaire agronomique et juridique déposé à ce titre pour proposer une mise à jour pertinente de ces dispositions dans le 6ème programme d'actions et éviter ainsi de nouvelles actions contentieuses.</p> <p>Nos demandes pour la révision du Programme d'Actions Régional (PAR) :</p> <p>En priorité, avant-même de rentrer dans le détail des différentes dispositions du PAR, la FDSEA du Finistère s'étonne que l'administration envisage déjà de nouvelles mesures alors même que le 5ème programme n'a lui-même pas été finalisé dans sa définition du dispositif de surveillance de l'azote et que le bilan des actions déjà engagées n'a pas été produit. Aucun bilan n'a été dressé en amont de la révision pour justifier du maintien en l'état visiblement tacite des différentes actions du 5ème programme, ce qui est tout simplement inadmissible. Il s'agit pourtant de préalables nécessaires pour garantir l'efficacité et l'acceptabilité des actions. => Concernant le dispositif de surveillance de l'azote via les Déclarations des Flux d'Azote (DFA), de nouvelles mesures sont annoncées en cas de dépassement de la référence départementale. La FDSEA du Finistère refuse que la DFA serve à définir des quotas d'azote à l'échelle de chaque exploitation : l'absence de quota d'azote constituait pour rappel un préalable sur lequel l'administration s'était engagée en parallèle de la généralisation de la DFA à toute la Bretagne. L'administration doit tenir ses engagements ! La référence départementale DFA peut être dépassée pour de multiples raisons agronomiques et structurelles (évolutions des assolements et des besoins agronomiques relatifs) sans présager pour autant d'une atteinte à l'environnement. La DFA est au maximum un indicateur de la pression azotée à l'échelle du département mais en aucun cas un quota d'azote arbitrairement fixé sans prise en compte des besoins agronomiques des cultures. Ce serait injustifiable sur le plan agronomique et en opposition avec les enjeux de développement durable de notre territoire puisque cela mettrait en péril la compétitivité des exploitations agricoles bretonnes vis-à-vis d'un cadre européen basé sur le respect de l'équilibre de la fertilisation azotée. => La FDSEA du Finistère réitère sa demande d'un bilan de l'efficacité agronomique et environnementale des mesures exigées dans le cadre du 5ème programme d'actions régional avec une évaluation de leur contribution à réduire efficacement la vulnérabilité de nos territoires aux nitrates - Quelles justifications agronomiques et environnementales des dates d'interdiction d'épandage notamment pour la culture de maïs ? - Quid du seuil des 20 000 kg retenu pour exiger le traitement et l'exportation des effluents dans un contexte de résorption des excédents, de bilan énergétique négatif du traitement et des nouveaux enjeux de stockage de la matière organique dans nos sols ? En seconde intention, la FDSEA du Finistère demande que l'administration soit enfin facilitatrice dans la mise en œuvre de la DNG et fasse preuve de pédagogie et de souplesse pour redonner des marges de manœuvre pragmatiques aux agriculteurs. => La FDSEA du Finistère demande de la simplification administrative pour les agriculteurs et plus de pédagogie sur les outils de suivi : - le Plan Prévisionnel de Fumure et le cahier de fertilisation doivent servir uniquement d'outils de gestion pour l'agriculteur et non plus être maintenus en tant qu'outils de contrôles pour lesquels la DFA suffit à elle-seule pour justifier des flux d'azote sur l'exploitation ; -révision des systèmes de dérogation au calendrier d'épandage pour plus de souplesse et de réactivité ; - suppression des zones I et II du calendrier d'épandage (limite au 15/3 pour tous pour épandage sur maïs compte tenu de l'absence de différentiel vis-à-vis du risque de lessivage, du temps de minéralisation du lisier de bovins plus lent que le lisier de porcs, et pour une meilleure répartition des temps de travaux des champs en fonction des opportunités climatiques plutôt favorables sur la période du 15/3 au 31/3) => La FDSEA du Finistère demande la reconnaissance des progrès accomplis en matière de préservation de la qualité des eaux dans le cadre des activités agricoles et plus de pragmatisme et d'agronomie dans les faits en supprimant les mesures injustifiées d'un point de vue agronomique et environnemental : - Levée des contraintes Zones d'Actions Renforcées dans les communes où les masses d'eau ont retrouvé le bon état en application de l'article R.211-84 - Suppression du seuil de traitement et d'exportation de 20 000 uN pour une meilleure valorisation de l'azote organique sur le territoire dans le strict respect de l'équilibre</p>
56	-	-	-	-	-	-	Citoyen	<p>La Mairie et la Préfecture ont laissé se construire une méthanisation à ARZAL avec des cuves à lisier en surplomb d'un ruisseau qui alimente la Vilaine-Déjà trois débordements à ma connaissance. Est-ce responsable?</p>

35	-	-	-	Membre ou sympathisant d'une association de protection de l'environnement	-	-	-	<p>Remarque sur la concertation engagée : la nécessité de partir d'un bilan de 5^e PADN. L'instruction technique prévoit que le bilan de la mise en œuvre du PAR actuel soit établi avant que ne soit engagée la consultation préalable. Cela est tout à fait conforme à ce que prévoit l'article 6 de l'arrêté interministériel du 23 octobre 2013 relatif aux programmes d'action régionaux : « Les indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de l'efficacité du programme d'actions régional sont précisés dans ce programme. Le préfet établit un tableau de bord par zone vulnérable ou partie de zone vulnérable, en individualisant, le cas échéant, les zones prévues au II de l'article R. 211-81-1, au I de l'article R. 211-82 et à l'article R. 211-83 du code de l'environnement. Le préfet de région établit un rapport destiné à mettre en évidence les moyens mis en œuvre, les progrès réalisés dans la limitation des pratiques à risques pour la pollution azotée des eaux et l'évolution de la teneur en nitrates des eaux. Ce rapport est établi avant la fin de l'année précédant le réexamen des programmes d'actions prévu à l'article R. 211-81-4 du code de l'environnement. Il sert de situation de référence pour construire le programme d'actions régional suivant et réaliser son évaluation environnementale. » Or, ce bilan n'a pas encore été établi. En effet, cela figure de manière explicite à la page 6 du dossier, au § 2.3: « Les résultats détaillés ci-après seront développés dans le bilan du 5ème PADN, en cours d'élaboration par les services de l'Etat ». On ne peut se satisfaire des quelques éléments figurant dans le dossier de la concertation préalable pour considérer que ceux-ci puissent correspondre à un bilan. On ne peut se satisfaire de lire comme bilan que : « - La teneur en nitrates dans les cours d'eau diminue ; - La Bretagne dispose depuis 2014, avec la déclaration généralisée des flux d'azote, d'un outil de suivi... ; - Malgré un contexte économique difficile, le potentiel de production animale et végétale se maintient. L'équilibre entre développement agricole et respect de l'environnement reste néanmoins fragile ». Des indicateurs ont été définis et un tableau de bord a été établi. Tout cela doit être connu afin que ceux qui vont participer aux réunions avec le garant puissent faire part de manière très concrète de leur point de vue. Une amélioration réelle mais fragile des teneurs en nitrates dans l'eau L'amélioration de la qualité de l'eau est réelle, passant d'une moyenne de 39 mg/l à 31 mg/l en 10 ans. Mais ces avancées restent fragiles et disparaissent suivant les cours d'eau et les périodes de l'année. Ainsi, en 2016, le pourcentage de dépassements des 5 mg/l a augmenté à nouveau. Des constats inquiétants et des points de vigilance - Toute la Bretagne est classée en zone vulnérable depuis 1994. Cela fait donc 23 ans, sachant que ce classement est révisé tous les 4 ans. Cela montre bien que les efforts réalisés ne sont pas encore suffisants. - 2016 a été marquée par une augmentation de la pression d'azote total/ha dans les Cotes d'Armor, le Morbihan et le Finistère. Ce résultat décevant s'explique par une augmentation de la pression d'azote minéral, ce qui est un comble compte tenu de toutes les démarches engagées pour optimiser l'utilisation de l'azote issu des animaux d'élevage au détriment de l'azote minéral ... C'est une évolution anormale. -La période du 5^e PADN (2014-2018) a été marquée par une forte instabilité réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • relèvement des seuils ICPE élevage • suppression des plafonds d'azote dans les BV en contentieux revenus à la conformité • modification de la règle de calcul du plafond des 170 kg d'azote organique, qui se calcule désormais par ha de SAU (calcul sur la SRD, auparavant) • suppression du dispositif ZES • allègement du dispositif de surveillance azote <p>Tous ces changements vont dans le sens d'une régression, préjudiciable à l'environnement. Par ailleurs, pour qu'il y ait efficacité, il faut qu'il y ait stabilité. Les arguments avancés par les organisations professionnelles agricoles, visant à dénoncer l'incompréhension des textes, ne sont pas crédibles. Alors que nous en sommes au 6^e PADN, cela pose vraiment question. Conclusions : La Bretagne a de véritables atouts à faire valoir en termes de synergies entre les démarches environnementales, les patrimoines territoriaux et la production agricole. La santé, la qualité de vie, les paysages, la biodiversité, les habitants et les agriculteurs eux-mêmes n'ont que trop subi les conséquences de la vaine opposition entre les enjeux environnementaux et la production agricole. L'environnement, l'eau et la biodiversité doivent être considérés comme des facteurs essentiels de la production et des valeurs ajoutées pour les agriculteurs comme pour les territoires. Le plan d'action directive nitrates est un des outils à intégrer dans cette politique de transition agroécologique. Il doit permettre d'agir sur les volets réglementaires mais aussi sur l'accompagnement au changement. Bretagne Vivante souhaite donc, pour ce plan régional d'action sur les nitrates :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un point de vue réglementaire et administratif : - la maintien de l'existence des règles environnementales, compte tenu des enjeux de la fiabilité des données, voire des constats de régression
----	---	---	---	---	---	---	---	--

DPT	Qualité du contributeur	contribution
22	citoyen	<p>Mon constat actuel :</p> <p>Il faut déjà empêcher la fusion des prairies dans les grandes parcelles, Comme l'on peut le voir dans les campagnes ,l'arrasion des talus,l'abattage des arbres, Les passages des troupeaux dans les rivières, sans aller jusqu'à l'interdiction de l'abreuvement des troupeaux mais soumettre à déclaration et contrôle. L'on peut juste limiter un accès sans passage. L'arrivée d'un gros tracteur avec une tonne à eau dans les prairies est aussi dommageable . Il faut arriver à un accord sensé. Les associations de pêcheurs locales doivent être intégrées aux discussions, Idem pour les chasseurs qui sont de bons observateurs. Des réunions locales peuvent se faire en structure pays avec compte rendu d'observation par commune . Pourquoi ne pas valoriser le travail des propriétaires bons élèves en matière de protection de l'environnement,des petits propriétaires qui ont gardé leur exploitation en préservant talus et herbage entretenu. La fusion des parcelles non déclarée peut se contrôler lors des actes notariés ou des contrôles des parcelles par la DDA pour les suivis primes européennes .Autre observation qui s'éloigne un peu mais rejoint ce sujet,quand va-t-on empêcher la destruction des petites mares,les batraciens n'ont plus de points de reproduction. Idem pour les sentiers de randonnées,pourquoi les empêcher ,ceci tue le biotope et l'habitat des insectes et petits animaux. Merci de votre attention</p>
22	FAPEL 22 Association de protection de l'environnement	<p>à développer plutôt le pâturage / Imposer le sens des sillons en biais ou en travers de la pente / RESPECTER le principe de la bande d'enherbement le long des ruisseaux et chemins creux / etc.</p> <p>- MOBILISER LES RESPONSABLES : Remise en état et en fonction des sources, puits et pompes publiques avec contrôles de la qualité et des débits / Étendre le principe d'un recensement continu des ZH et talus et en faciliter la procédure / Supprimer le principe de la destruction des ZH sous prétexte de restauration compensatoire et restaurer plutôt le maximum des ZH dégradées. / Ne pas développer la filière bois sans garantir une production minimale compensatoire locale durable (reboisement des talus, zones boisées, déchets végétaux) / Rendre publiques et faciliter la diffusion des statistiques de IFREMER, l'INSEE ou de l'ARS concernant les pollutions par nitrates et les consommations associées de pesticides, etc. / interdire les épandages de boues de STEP (*) / restaurer les chemins ruraux (coulées vertes et bleues) et encourager leur fréquentation (tourisme vert et bleu) /</p> <p>Notes annexes :(*) Le REMEMBREMENT qui perdure depuis les années 70 a provoqué des dégâts écologiques et sanitaires considérables = Perte de biodiversité, écocide, érosion, inondations, coulées de boues, rabattement de nappes, dérégulation du débit des rivières, explosion des pathologies vectorielles et des cancers, etc. Parallèlement, l'urbanisation et l'artificialisation de larges portions du bocage se sont faites par le cheval de Troie du REMEMBREMENT SANITAIRE et son Assainissement Collectif (AC), aggravant de fait le court-circuit du cycle de l'eau et les impacts sanitaires. De nombreuses études scientifiques établissent en outre la responsabilité de l'AC dans la pollution des nappes phréatiques, sources, cours d'eau, estuaires, crustacés et poissons. Plus récemment les études se multiplient qui incriminent le rôle des effluents de STEP dans la diffusion et l'augmentation synergique des germes antibiorésistants. Envisager un épandage dans ces conditions, qu'il soit de boues ou d'eau contaminée est irresponsable. Le législateur ne sait plus quoi faire pour se débarrasser des nuisances qu'il a créées et qu'il continue à promouvoir sous le couvert de maquillage environnemental. Ne pas s'attaquer aux causes primaires, persister dans l'extension rurale d'un AC qui fait ses preuves de nuisance relève d'une politique lobbyiste inconsciente. Stopper l'extension de l'AC en zone rurale contribue donc indirectement à limiter la pollution d'origine agricole.(*) LE RÔLE INDIRECT de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF * Le système collectif induit un laisser-aller et une désresponsabilisation, traduits, d'ailleurs, par la dénomination populaire de « Tout À l'égout ». * L'actualité prouve qu'il n'est pas fiable. * Il est dispendieux. Sa comptabilité est obscure quand elle n'est pas occultée. Son déploiement est émaillé de nombreux scandales politico-financiers notoires, et le fait qu'un SAGE en fasse le noyau de son projet induit le doute sur ses intentions profondes. * Il n'y a aucun passage par le sol, ce qui en premier lieu prive d'un retour à l'environnement végétal et à la nappe phréatique. Sous nos latitudes, le temps d'écoulement des effluents immanquablement accéléré par les pluies ne permet pas un traitement aussi continu que par le système individuel. Il s'agit donc là d'un rejet DIRECT, source notoire de pollution marine. Ainsi en Côtes d'Armor, 21 000 m³/jour, soit 8 millions de m³ (cf. p 26) sont court-circuités vers le littoral. * Au niveau du bocage, les pompes de relevage impactent définitivement les zones sourcières et ruisseaux et leurs patrimoines ancestraux sur lesquels elles sont implantées. Leur manque de fiabilité est à l'origine de nombreuses pannes et rejets directs aux ruisseaux. * Les fuites sur le réseau (buses et pompes) provoquent des pollutions de la nappe et de ses sources sur de larges territoires. * Les boues de STEP sont incinérées à grand frais ou répandues dans les cultures, elles-mêmes sujettes à érosion pluviale. Dans ces conditions, les boues chargées de polluants repartent directement au ruisseau après avoir été assimilées en partie par des cultures alimentaires. Le traitement des boues issues de l'assainissement collectif est un problème insoluble. Par exemple, la région parisienne va chercher des espaces d'épandage de plus en plus loin, à plusieurs centaines de km dans tous les départements. De plus, un fond de garantie prélevé sur les factures d'eau se substitue aux agriculteurs qui acceptent ces épandages pour qu'ils ne soient pas visés en cas de pollution des cours d'eau ! La réduction de la production de boues et de leurs traitements doit être une priorité, raison de plus qui doit passer par la promotion de l'ANC... (*) La restauration et le recensement exhaustif du réseau vert et bleu ne semblent pas faire l'objet d'une considération menant à des mesures concrètes. Les chemins ruraux sont des épurateurs naturels. Leur recensement fut proposé en 1881, puis repris par la circulaire du 18 déc. 1969, puis la loi Tandonnet en mars 2015, reprise 4 fois par les 2 assemblées et commissions paritaires dans les débats concernant la loi biodiversité, articles 76 à 79. Leur inventaire exhaustif, continu, avec enquête publique doit être rendu obligatoire, incluant l'assiette et l'emprise du chemin (haies et toute la végétation). Cette trame doit être fixée comme le PDIR.</p>

Messagerie de M.GUINOT-DELEREY, garant

citoyen	<p>Il y a quelques temps, j'avais lu qu'il fallait en Bretagne 40 ans sans traitements chimiques au sol, pour qu'il retrouve ses qualités saines initiales. Quand on sait que le lait issu de vaches nourries avec 75% de maïs + 25% d'herbages est de moins bonne qualité qu'un lait fait à partir de 75% d'herbages + 25% de maïs ensilé (affaire d'acide nocif dans le lait), en Bretagne, on n'a pas envie de voir pousser des fermes à 1000 vaches. La vache est et restera un HERBIVORE. N'en déplaise au manipulations diverses des spéculateurs alimentaires qui apauvrissent les agriculteurs. On n'en peut plus des agroalIMENTEURS ! Agriculteurs + consommateurs = mêmes victimes. Lundi 6 11 17, les AGRICULTEURS BIO ont manifesté à RENNES : ils ont raison ! La plupart des consommateurs ne souhaitent plus dans leurs assiettes et leurs verres du pollué, des pesticides, du bas de gamme à bas coût. Ils sont tous conscients que la qualité, le travail à un coût, que le producteur agricole (ou le pêcheur, maraîcher, etc...) doit pouvoir vivre de son travail. On subventionne les pollueurs et on affaiblit, on tape sur les vertueux, ceux qui font des efforts, en tous cas, c'est l'image que l'on ressent. Quand on apprend que MONSANTO et BAYER ont fusionné,(sept 2016), on se dit que la vie des multinationales est belle à perpétuité: l'un empoisonne, l'autre soigne. Quand la terre est saine, quand l'aliment du bétail est sain, quand l'animal et le producteur sont respectés, alors l'alimentation humaine est meilleure, plus saine aussi. Les lobbyistes sont des voyous en cols blancs, qui sévissent dans les couloirs des hommes politiques. Le SALVADOR a fait le choix de virer MONSANTO et ses agrobusiness men... Tant mieux ! Il sont moins riches, pour l'instant mais savent qu'ils ont un tour d'avance par rapport aux autres sur l'avenir agricole et alimentaire. Tout n'es pas perdu. La preuve. Et ils sont conscients que ce qu'ils vendent n'empoisonne plus leurs semblables. Il faudrait revenir (certaines communes le font déjà) au bocage, en replantant des arbres, en refaisant des talus, pour le bon équilibre des cours d'eau douce. Il y a belle lurette que le poisson de la Rance n'est plus comestible. J'ai même vu un chat ne pas le manger...c'est dire ! On est sur la motorisation des voitures électriques. Qu'en est-il des moteurs des tracteurs agricoles ? Y -a-t-il des pistes en cours ? L'énergie est notre avenir, économisons-la... Eh ben alors qu'en serait-il aujourd'hui d'une 2cv électrique ? Nos ingénieurs y ont-ils pensé ?</p>
---------	--

<p>29 citoyen</p>	<p>habitant en zone agricole, au bord d'un ruisseau, je peux constater que de bonnes pratiques ont été mises en place mais hélas, elles sont bien insuffisantes. Voici ma contribution à la consultation avec quelques idées.</p> <p>* Interdire les épandages (purin et lisier) sur des terrains en pente longés par un ruisseau et augmenter la largeur de la bande enherbée car une bande enherbée de 5 à 10 mètres n'est pas suffisante pour un terrain en forte pente, notamment lors de grosses pluies qui ravinent et finissent au ruisseau. Les champs sont lavés par les pluies et les effluents des épandages sont emportés et s'écoulent dans le ruisseau. Pour un terrain plat, c'est différent car il n'y a pas ou peu de ravinement.</p> <p>* Ne pas autoriser les épandages de pesticides lorsqu'il y a le moindre souffle de vent, car les molécules s'envolent avec le vent au lieu de se poser dans le champ à traiter. Elles vont vers les habitations et les jardins proches du champ traité, dans les bois, les champs environnants et dans les pièces d'eau, ...</p> <p>* Pourquoi semer de l'herbe à l'automne pour la désherber au printemps ? L'intention de procéder à un couvert végétal sur une terre nue est bonne mais c'est tout à fait contreproductif lorsqu'il s'agit d'herbe à supprimer au printemps pour laisser la place aux autres cultures. Au lieu d'écoulement d'engrais vers les ruisseaux à l'automne, on a des écoulements de désherbants au printemps ! (pour preuve, tous ces champs jaunes orangés qui sont désherbés pour y faire de nouveaux semis). Au printemps, en Bretagne, la pluie n'a pas encore cessé de tomber ! Il existe des couverts végétaux qui gèlent et laissent la place aux cultures tout en produisant un engrais végétal, par exemple la phacélie.</p> <p>* Il faut rendre obligatoire les pâtures naturelles accueillant la diversité de végétaux, ainsi que des jachères et des prairies fleuries dans les champs bordant un ruisseau ; et n'autoriser les cultures (blé, maïs, ...) que dans des parcelles non limitrophes d'un ruisseau. Ceci participera au maintien d'une eau propre et les insectes butineurs trouveront à se restaurer.</p> <p>* : Ne devrait-on pas rendre obligatoire les unités de méthanisation à partir d'un certain nombre de têtes de bétail (cumul de bovins, porcins, ... sur une même exploitation ou sur des exploitations très proches) ? Plusieurs raisons. La première est qu'il n'y aurait plus d'épandage de liquide mais épandage de résidus après transformation, donc beaucoup moins de ravinement. La deuxième non négligeable est que les odeurs de lisier ou de purin, nuisance surtout en période d'été lorsque l'on peut accueillir du tourisme et profiter des quelques belles journées d'été, seraient diminuées. Une troisième est le va-et-vient incessant des tracteurs suivis de tonnes à lisier qui contribue à l'usure des routes. Ils prennent de plus en plus de place étant donné leur largeur, rendent la circulation difficile et sont grands consommateurs d'énergie fossile.</p> <p>* Réhabiliter les talus, arbres, arbustes, jachères, prairies fleuries et protéger, voire répertorier les arbres en bordure de routes et de chemins afin que ceux-ci ne soient pas coupés (pour faire la place à un tracteur ou pour toute autre raison).</p> <p>Reconstituer des talus arasés pour limiter le ravinement sur des terrains en pente.</p> <p>Pour les talus encore existants, agir auprès des municipalités et communautés de communes afin de cesser de les tondre à ras avec les engins. Il faut laisser les talus se reconstituer naturellement ! Lorsque les talus sont rasés, les arbres et arbustes endémiques naissants qui ne demandent qu'à pousser naturellement sont systématiquement coupés. Il faut se contenter de tondre la partie basse des talus.</p> <p>Deux avantages pour le contribuable : moins d'heures de travail et d'utilisation d'engins à payer au niveau des municipalités et pas de subventions dépensées inutilement pour la replantation. Du point de vue de la faune et de la flore, on retrouvera la diversité d'une végétation endémique : chênes, châtaigniers, noisetiers, sureaux, ajoncs (pourtant symbole de la Bretagne alors que l'on n'en voit presque plus !), genêts, etc... Les oiseaux et petits animaux pourront ainsi se cacher et se nourrir des baies et des fruits. Les troènes et autres eleagnus ne sont pas des arbustes endémiques et n'ont rien à faire dans notre campagne bretonne.</p> <p>* Pour les municipalités également, lorsqu'elles procèdent à la tonte au bord des routes, enlever d'abord les déchets plastiques, polystyrène, verre, ... qui jonchent le sol avant de passer avec les tondeuses ! Les déchets sont déchetés en petits morceaux, finissent dans les bas-côtés, et lorsqu'il pleut, sont entraînés vers les ruisseaux. Et c'est en plus très laid !</p> <p>* Quand va-t-on enfin donner plus de poids à l'agriculture biologique respectueuse de l'environnement et créatrice d'emploi ? Cela pourrait être rendu possible grâce aux aides de la PAC mais aussi avec une politique volontariste de la région Bretagne qui jusqu'alors a privilégié la production intensive.</p> <p>Il est temps de redistribuer les subventions (européennes ou autres types de subventions) à une agriculture propre sans pesticides, herbicides, fongicides, antibiotiques, ... qui respecte le consommateur et l'environnement.</p> <p>Il est temps aussi de retrouver la diversité des cultures sur la terre de Bretagne : par exemple le blé noir que l'on doit importer (c'est un comble), et de faire plus de place aux espèces typiques de la région telles que la vache pie noire dont le lait est riche en crème (on manque de beurre !), le porc blanc, ... Et de mettre fin à l'uniformité (maïs, blé, vaches Holstein, porcs d'élevage intensifs).</p> <p>La terre de Bretagne est une terre riche pour la production extensive de qualité</p>
-------------------	---

22 citoyen

Préambule : Personne ne doit oublier que les paysans de notre région ont toujours su nourrir l'ensemble de ses habitants, bien avant que le modèle d'agriculture intensive actuel ait été imposé après la guerre. Cette autosuffisance alimentaire était obtenue avec le seul fumier produit par les quelques vaches et les quelques cochons élevés sur la très grande majorité des fermes existant encore après-guerre. Par voie de conséquence, les rendements étaient près de dix fois inférieurs, pour les céréales notamment.

Mon argumentaire : le sujet que je souhaite traiter en premier lieu est celui des mesures des taux de nitrates effectuées sur les eaux de surfaces et sur les eaux souterraines.

Plusieurs sites gouvernementaux sont accessibles pour obtenir ces informations, mais de nombreuses « anomalies » méritent d'être soulevées.

La Convention d'Aarhus (1) a donné à chaque citoyen de l'Union Européenne le droit d'accès à l'ensemble des données environnementales ; dont bien entendu l'état des eaux de surface et souterraines. Mais sur bien des points, ce droit n'est pas respecté, malgré les rappels appuyés mentionnés dans la « Circulaire du 18/10/07 relative à la mise en œuvre des dispositions régissant le droit d'accès à l'information relative à l'environnement »(2). Pour exemple, concernant la qualité de l'eau des rivières de ma région, j'attends toujours une réponse à mon courrier du 19/12/2016 à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, lui demandant de bien vouloir m'indiquer : « ... comment accéder aux données détenues : « ...par la Préfecture, par l'Agence Régionale de Santé, par les laboratoires d'analyses (privés et/ou publics), par les communes, par les communautés de communes concernées par ces territoires, ou par les autres organismes non cités, ayant mission de service public » ». C'est dire si le sujet semble sensible et que cette non-réponse montre bien combien l'autorité publique traîne les pieds pour que le public ne puisse pas connaître par exemple la qualité de l'eau de la rivière qui passe près de chez lui.

Et concernant les informations diffusées tant par les organismes telles que la Commission Locale de l'Eau ayant produit le SAGE Vilaine ou l'ADES (eaux souterraines), on ne peut pas dire que leurs données soient des plus fiables. En voici les preuves :

1/ eaux de surface / CLE Vilaine :

Lors de l'enquête publique préalable à l'établissement du SAGE Vilaine 2016-2021, voici deux cartes de données concernant le paramètre Nitrates : la carte QESu6 (3) qui montre une carte de couleur presque entièrement verte -couleur définie par la DCE- signifiant que les eaux des rivières concernées sont en « bon état » et que les teneurs en nitrates sont comprises entre 2 et 10mg/l. Mais lorsque l'on examine la carte QESu8(4), indiquant les vraies mesures effectuées sur ces mêmes rivières, l'on s'aperçoit que la quasi-totalité des mesures s'affichent en rouge ou en orange, signifiant que les eaux de ce bassin sont presque toutes de qualité médiocre ou de mauvaise qualité ; allant de 25 à plus de 50mg/l de nitrates. Ceci démontre sans le moindre doute que le public a été volontairement trompé sur l'état réel des eaux du bassin de la Vilaine, alors qu'il était consulté afin de pouvoir donner son avis sur ce sujet.

2/ eaux souterraines /ADES (5) : je ne citerais ici que deux exemples sur les sept puits ou captages situés sur le bassin versant du Lié (communes de Plouguenast et de Plessala) ; les remarques faites sur ces lieux étant les mêmes pour les cinq autres.

a/ La Saudrette – (code 02796X0031/P1) (6) : ce graphique montre plusieurs anomalies :

1^{ère} anomalie : alors que les mesures indiquent des valeurs stagnant depuis 2014 à 52mg/l, ces mesures ou ces données se sont arrêtées le 09/03/2015 ; c'est-à-dire depuis plus de deux ans.

2^{ème} anomalie : que s'est-il passé entre 2008 et 2014 ? Aucune mesure ne figurant sur ce graphique.

b/ La Bernardais – (code 02798X0056/P1) (7) : anomalie commune aux sept puits ou captages : les mesures sont quasi-absentes sur l'ensemble des mois de janvier et de février. De toute évidence, ces mois considérés comme étant ceux permettant au sous-sol de retrouver ses réserves habituelles en eau ont été volontairement écartés. Il y a donc là aussi une volonté délibérée de masquer la vérité sur la teneur en nitrates sur ces mois cruciaux de l'année.

Sur plusieurs de ces sept sites, où les taux avoisinent toujours les 50mg/l, les mesures se sont arrêtées en 2015. Pourquoi ces captages, qui devraient au contraire faire l'objet de mesures plus nombreuses, en sont-ils maintenant exclus, si ce n'est là encore pour cacher la vérité sur la véritable évolution des teneurs en nitrates dans ces territoires.

Ces exemples montrent combien il est aisé de tromper le public sur la véritable qualité des eaux de leur région et que les données qui lui sont accessibles sont loin de refléter la vérité ; tant sur les taux de nitrates que sur ceux des pesticides, notamment.

Le discours ambiant est pourtant tout autre lorsqu'il émane de nos responsables, tant régionaux que nationaux ; qui martèlent depuis plusieurs années que le problème des nitrates est en passe d'être résolu. Il est permis d'en douter, tant que chacun d'entre nous ne pourra pas obtenir les informations exactes, directement auprès des entreprises ayant délégation de service public chargées de mesurer la qualité de nos eaux ; avant que ces données ne soient « manipulées » par les organismes officiels qui les mettent en ligne.

Il est d'autant plus permis d'en douter que dans le journal Ouest-France d'hier : 14 novembre 2017, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne s'émue de l'amputation budgétaire qui serait effectuée au bénéfice de l'agence de la biodiversité, des parcs nationaux et de l'office de la chasse et de la faune sauvage. Pour argumenter son refus de voter le budget 2018, elle avoue même que seulement 11% des cours d'eau sont en « bon état écologique ». Faisant même du chantage pour l'échéance DCE (8) de 2021 ; pour laquelle les 37% fixés par l'Europe seraient plus difficiles à atteindre.

Sachant qu'en Bretagne le mauvais état écologique des rivières est très largement dû aux excès de nitrates, il n'est que de regarder la carte interactive (9) du site <http://www.observatoire-eau-bretagne.fr>, pour remarquer que pour la dernière année hydrologique recensée : 2014-2015, seule 1 station « rivières » bretonne attestait d'un « bon état » (04163550 –Vivier Sur Mer), concernant le paramètre nitrates. Toujours sur cette carte, on notera également qu'en 2006-2007, 2008-2009 et 2009-2010, 1 station était en « très bon état » mais que cet état ne s'est pas maintenu par la suite.

Ainsi, cette carte de la Bretagne montre que sur approximativement 350 stations « rivières » réparties sur les 4 départements bretons, 1 seule station sur 386 attestait d'un « bon état ». Ce qui fait que pour le paramètre nitrates, le pourcentage de rivières bretonnes en bon état est de seulement 0,26% !!! Dérisoire.

Un autre point « inquiétant » concernant ces données : depuis 1995, et afin de donner enfin une vision plus exacte des quantités de nitrates présentes dans les rivières (10), le nombre de stations de mesures a été multiplié par quatre, passant de 115 pour l'année 1995-1996 à 428 à l'année 2010-2011. Mais que voit-on pour l'année 2014-2015 ? 28 stations ont été enlevées du tableau par rapport à l'année précédente et plus globalement par rapport aux 5 années précédentes.

29 Secteur recherche

* Pour ma part, j'ai toujours défendu, et je ne suis pas le seul, le principe d'une station collective par canton, par CC ou par bassin versant (peut-être même plusieurs). Il s'agit d'un projet de type Milizac mais dont le Maître d'œuvre pourrait être le Département, la Région ou un SAGE et pour lequel le suivi de son fonctionnement et ses performances seraient confiés à un service public coordonné par l'ENSA, l'INRA, la DIREN ou l'Agence de l'Eau. Ce qui n'allait pas dans le projet initial de Milizac c'est qu'il s'agissait d'un projet privé porté par les producteurs eux-mêmes et il est évident qu'il existait un risque de détournement de son objet initial dans la mesure où il existe un risque si l'on accepte que l'on soit à la fois, juge et parti. Ce type de montage s'inscrit dans la sauvegarde des emplois publics de proximité comme nous le souhaitons tous.

* Faire évoluer la notion de plan d'épandage :

En effet, aujourd'hui ces plans reposent sur le postulat comme quoi les sols acceptent 170 unités d'azote à l'hectare. On tolère parfois plus puisqu'il existe des dérogations sur des critères qui tiennent plus de la « santé financière » de l'exploitant ou de son âge. On a pu constater que certains allaient épandre jusqu'à 600 unités d'azote à l'hectare. Chaque exploitation devrait posséder un registre qui par parcelle indiquerait les caractéristiques physico-chimiques des sols et en fonction de la nature des productions envisagées la charge d'amendements compatible avec la notion d'agriculture durable. Nous ne sommes plus dans les années 1970 alors que l'informatique était encore balbutiante mais au 21^{ème} siècle où chaque éleveur dispose d'un ordinateur. Il est aujourd'hui possible de numériser les parcelles et de leurs associer la quantité d'engrais qu'elles peuvent accepter. Si une nouvelle expérimentation est conduite sur un bassin versant il faudra impérativement y associer ces données.

* Enfin il faut retirer aux sociétés de distribution d'eau la qualité de fournir aux usagers les analyses d'eau, pour la simple raison que là encore, on ne peut à la fois être juge et parti. La variabilité des taux de nitrates observées dans les eaux courantes et aussi dans les nappes, lorsque celles-ci sont peu profondes, comme c'est souvent le cas des aquifères exploités en Bretagne, est fonction des ruissellements, comme eux sont fonction des précipitations. Il est donc évident, qu'en un point de contrôle donné seuls des mesures de prélèvements effectués en continu peuvent être utilisées comme valeurs de référence. Ce n'est pas le cas actuellement, et aujourd'hui, on peut faire dire tout ce que l'on veut aux prélèvements analysés.

EN CONCLUSION

Une nouvelle expérimentation pourrait-être conduite sous contrôle du Département et de la Région.

1/ Choisir un bassin versant de dimension moyenne,

2/ Associer les Exploitants présents sur ce territoire et « fichier » leurs sols et pratiques culturales,

3/ Parallèlement réaliser une unité de traitement collectif des effluents agricoles,

4/ Définir un protocole de mesures et de contrôle des résultats.

Parallèlement une réflexion sur les techniques de ramassage des ulves et leur valorisation pourrait-être engagée.

29 citoyen

En septembre 2012 j'ai déposé un avis sur le projet du Gaec de Kerascot en Plouarzel soumis à l'enquête publique. Ce que je voulais signaler alors était l'absence quasi totale de moyens de contrôle du bon fonctionnement des installations (voir en PJ). Ce que je voulais dire s'inscrit en droite ligne de cet avis. Il faut impérativement renforcer les contrôles du fonctionnement des unités de traitement ou de transformation des effluents si l'on veut améliorer les résultats obtenus. Par exemple, contrôler efficacement les volumes introduits dans les épandages enterrés, etc.....

BZH

Secteur recherche

Nous vous communiquons le courrier qui concerne la contribution au 6em PADN, envoyé aussi à Monsieur Guinot-Delery. Il s'agit de l'utilisation du Programme Bilagreau construit à Rennes pour maîtriser les pratiques NPK en amont des bassins versants.

Le **programme Bilagreau**, existant et suivi en effet depuis 5 ans, nous paraît toujours d'actualité. Nous l'avions préparé pour les responsables de bassin versant car ils sont d'origine très variable et nos relations avec eux nous ont poussé à organiser une réponse vis à vis des problèmes nombreux que posent les différents systèmes de production bovine avec ou sans hors-sol.

Cet outil, connu maintenant, met un accent sur la production et l'utilisation des effluents organiques, l'équilibre des fertilisations et les reliquats NPK; leur implication dans la filière du système est évaluée en fin de programme par les bilans BGA et bilan des minéraux complémentaire. Les annexes, comme le texte d'entrée, sont une source de données agronomiques et zootechniques, et réglementaires, qui expliquent tous les paramètres de la définition du système de production observé. Pour les exploitants, cet outil, déjà pratiqué dans certaines régions du Pays, pourrait être considéré comme un bonus leur permettant de suivre en continu la situation agro-écologique de base ou de tester les améliorations observées par simulation du troupeau et des programmes fourragers possibles.

L'adresse du site de Bilagreau à Rennes est la suivante : http://www6.inra.fr/animal_emissions/outils/Bilagreau

1/Concernant le principe de l'équilibre de la fertilisation

Dans les mesures imposées par le programme national figure, depuis l'origine, le respect du principe d'équilibre de la fertilisation pour chaque parcelle cultivée c'est-à-dire la limitation des apports d'azote aux besoins des cultures en tenant compte de la quantité d'azote déjà présente dans le sol. Sur ce dernier point, il existe une importante marge de manoeuvre en allant au-delà de la **BGA seul indicateur pris en considération** jusqu'à présent car si la BGA peut valablement fournir une évolution de tendance dans le temps elle **ne renseigne que très sommairement sur l'équilibre de la fertilisation** puisqu'elle ignore l'azote se trouvant dans le sol avant la mise en culture.

Le recours possible, mais du reste pas obligatoire, à des valeurs forfaitaires venant d'exploitations de référence est trop approximatif, **une mesure des reliquats d'azote à la parcelle serait beaucoup plus fiable**. Cela est systématiquement fait maintenant sur les BV algues vertes.

D'autre part, le calcul théorique de la BGA devrait s'accompagner des mesures sur le terrain des teneurs en azote potentiellement lessivable. Cela donnerait aux exploitants une possibilité d'ajustements de la fertilisation d'une année sur l'autre.

2/ BGA dans les ZAR

D'après la DRAAF, en Bretagne, la BGA est en constante diminution et elle s'élevait à 26 kg/ha SAU en 2011 (je n'ai pas de chiffre plus récent). **Limiter la BGA à 50 kg/ha dans les ZAR revient donc à tolérer d'être, dans ces zones, 2 fois moins performant que la moyenne des agriculteurs bretons** alors que, par définition, c'est là que les enjeux sont les plus forts. On peut se demander, à juste titre, **d'où vient ce chiffre de 50**.²

3/Couvert végétal à la saison pluvieuse

Les surfaces en maïs sont, en Bretagne, considérables. Or, pour cause de récoltes tardives, une part importante du sol cultivé en maïs reste nue après moisson. Il y a là un grand **risque de fuite d'azote qui pourrait être réduit notablement en imposant des cultures sous couvert (maïs ensilage et maïs grain)** sans date butoir pour la récolte.

Le broyage avec enfouissement des cannes de maïs grain n'a que peu d'effet sur l'azote et la date butoir du 10 octobre donnée dans la réglementation est dans la pratique difficilement contrôlable.

4/MAEC concernant les ZH

La MAEC concernant la restauration et l'entretien des ZH n'a eu jusqu'à présent qu'un succès limité. Pour la rendre plus attrayante, elle **mériterait d'être mieux rémunérée**.

5/Ammoniac

La couverture des fosses à lisiers n'est, pour l'instant, pas obligatoire. Cela a pourtant 2 avantages :

-une meilleure maîtrise de l'ammoniac qui pollue l'air et finit toujours par retomber sur le sol en produisant de l'azote ce qui vient perturber l'équilibre de la fertilisation.

-un volume plus restreint des effluents (pas de pluie parasite) donc des stockages moins importants et des rotations moins nombreuses pour l'épandage ce qui réduirait les coûts d'exploitation et compenserait, en partie au moins, le surcoût d'une couverture (sans parler du bénéfice au niveau des gaz à effet de serre).

En préambule, il me semble important de rappeler l'évolution de la qualité de l'eau en Bretagne.
En effet, que de chemin parcouru en 20 ans, depuis la mise en place du 1er programme en 1997.
Les mesures mises en oeuvre dans les différents programme successifs ont permis cette amélioration, je pense notamment à la mise en oeuvre :
- des stations de traitement,
- de la couverture hivernale des sols (CIPAN),
- du respect des équilibres de fertilisation,
- des bandes enherbées.

Ces améliorations ont nécessité des investissements importants.
L'amélioration continue des connaissances et le partage à l'ensemble des acteurs y a également fortement contribué.

Il est maintenant temps, que ces efforts soient portés à la connaissance du grand public et que l'amélioration continue de l'état écologique de notre milieu soit reconnu.

Fort de ce constat, **il est maintenant urgent que certains assouplissements soit actés.**
En effet, certaines mesures des programmes précédents sont aujourd'hui obsolètes et doivent donc être corrigés.

Tout d'abord, l'objectif du 5ème programme était de simplifier les textes règlementaires, notamment en terme de zonage.
Or à ce titre le résultat final du 5ème n'est pas à la hauteur de cet objectif.

En effet, **un zonage différent a été créé concernant les dates d'épandages.**

Il faut supprimer ce zonage et permettre l'épandage des effluents de type II sur maïs dès le 15/03.

Depuis la mise en oeuvre du 5ème, possibilité était offerte au préfet de déroger en permettant l'épandage précoce, si les conditions météo (sur la base de l'indice swi) le permettaient .

Or 3 ans après, malgré des conditions particulièrement favorable, aucune dérogation n'a été accordée.

Cette possibilité n'ayant pu être mis en oeuvre malgré les bonnes conditions, il faut donc la supprimer.

Par ailleurs, l'épandage des déjections est réalisé avec des moyens spécifiques (enfouisseur, pendillards, ...) et couteux.

En l'état actuel, l'utilisation de ces matériels spécifique n'est pas optimisé, faute de temps suffisant.

Ces dernières années, nous avons généralement eu un mois d'avril peu arrosé qui ont jusqu'à présent permis d'optimiser l'utilisation de ces matériels.

Je propose donc que l'épandage des déjections de type II soit autorisé dès le 15/03 sur l'ensemble de la zone.

Ensuite **concernant l'interdiction d'export en ZES et surtout en BVAV.** Certains territoires situés en BVAV sont, depuis la mise en oeuvre du 5ème programme dépourvu d'accès à de la matière organique et doivent recourir à de l'engrais minéral.

Les produits exportés font l'objet d'agrément spécifique et doivent donc pouvoir être commercialisés sur l'ensemble de la zone sans contrainte de zonage.

Autre sujet, mais qui lui n'est pas en lien avec le 6ème programme, la **simplification des plans d'épandage.**

La Bretagne a mis en oeuvre de longue date (notamment en BVAV) la déclaration des flux.

Cette déclaration permet de tracer annuellement les flux d'azote et permet donc d'identifier les situations à risque.

Il est urgent que cette mesure annoncée à l'occasion de la généralisation de la déclaration des flux soit mise en place.

Dans l'attente de l'inscription de ces mesures dans le 6ème programme, je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ma contribution.

Qualité de l'eau en Bretagne

En 2016, la concentration moyenne en nitrate des 366 cours d'eau bretons est de 31,1 mg/L et 87% de ces cours d'eau ne sont pas déclassés du bon état écologique à cause du paramètre nitrate.

Depuis les années 2000 et en particulier à partir de 2007, la qualité des eaux s'est améliorée et continue à s'améliorer sur le paramètre nitrate.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des points de prélèvement par rapport à la concentration en nitrates dans les eaux en Bretagne en 2016 (source DREAL – réunion du 26/06/2017) **Eaux de surface**

Points de prélèvement avec une concentration en nitrate inférieure à 50 mg/L

Eaux de surface 94 % (82 sur 87)

Eaux souterraines 70 % (37 sur 53)

Points de prélèvement dont la concentration en nitrate évolue à la baisse

Eaux de surface 76 % (66 sur 87)

Eaux souterraines 60 % (32 sur 53)

Points de prélèvement dont la concentration en nitrate évolue à la hausse

Eaux de surface 0 % (0 sur 87)

Eaux souterraines 8 % (4 sur 53)

Des efforts payants

Les exploitants agricoles ont travaillé pour faire évoluer leurs pratiques afin d'obtenir les résultats précités sur la qualité de l'eau et beaucoup de lourds investissements ont été engagés.

Il est important de mesurer les efforts qui ont été fournis par les agriculteurs depuis toutes ces années et de leur montrer une reconnaissance officielle et politique en évitant un durcissement de la réglementation.

Maintenant que l'amélioration est en marche, un 6^{ème} programme d'actions régional plus souple est justifié. La pédagogie et la reconnaissance permettront aux exploitants agricoles de continuer à se mobiliser. Concertation préalable PAR6 UGPVB, le 29/11/2017 2/2

L'UGPVB souhaite une évolution du programme d'actions régional nitrates actuel vers un programme plus souple et restant agronomiquement cohérent.

Pour cela, l'UGPVB propose :

- De **supprimer l'interdiction d'export en ex-ZES et BVAV** pour que les exploitants produisant peu d'azote organique puissent épandre de l'organique sur leurs terres plutôt que du minéral. Il y a bien un protocole dérogatoire mis en place mais celui-ci est inopérant. Cette suppression ne pourra pas entraîner de dérive grâce à la présence de la déclaration des flux d'azote.

- De **supprimer les seuils d'obligations traitement**. Certains exploitants sont plafonnés à 20 000 uN d'azote brute épandu alors qu'ils sont dans des zones peu denses. Ils doivent donc compléter leur fertilisation par de l'azote minéral alors même que l'objectif est de favoriser l'organique vis-à-vis du minéral.

- **Permettre l'épandage de fertilisant de type II sur maïs pour toute la Bretagne (zone I et II) à partir du 15 mars**. Il y a bien un protocole dérogatoire mais celui-ci est actuellement inopérant. La faible pluviométrie des derniers hivers justifiait la possibilité d'épandage à partir, à minima, du 15 mars.

BZH ASSOCIATION

appliquée ! L'obligation de déclaration annuelle des flux d'azote a été mise en place dans le 5ème programme d'action. Elle devait compenser la suppression de l'interdiction d'extension des élevages dans les cantons en zones d'excédent structurel et permettre à l'Etat, en cas d'augmentation des épandages d'azote, de mettre en oeuvre un dispositif de plafonnement des épandages à l'échelle de l'exploitation.

Cette déclaration permet de mesurer l'évolution des épandages d'azote en Bretagne (en kg/ha) :

Côtes d'Armor Finistère Ille et Vilaine Morbihan BRETAGNE

2013-2014 (Valeur de référence) 170,7 176,6 187,9 181,1 179,1

2014-2015 170,2 173,4 185,6 180,5 177,5

2015-2016 **174,4** 176 185,5 **181,2** 179,3

Source : <http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Resultats-de-la-campagne-2015-2016>

L'article R 211-82 du code de l'environnement impose que si « *dans une des zones de surveillance délimitées en application du II, la quantité d'azote issu des effluents d'élevage épanchée annuellement vient à dépasser la quantité d'azote épanchée de référence définie au III, le préfet de région met en place, dans les six mois suivants le constat de dépassement, un dispositif limitant, sur ladite zone et pour chaque exploitation, la production d'azote issu des animaux d'élevage. La somme des quantités d'azote attribuées à chaque exploitation est alors au plus égale à la quantité d'azote issu des animaux d'élevage produit dans la zone de surveillance l'année précédant le constat de dépassement. Un arrêté conjoint des ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement précise les conditions de mise en oeuvre du présent paragraphe* ».

Ce dispositif de limitation n'a pas été mis en oeuvre comme il aurait dû l'être, dans les départements des Côtes d'Armor et du Morbihan où la quantité d'azote de référence a été dépassée. Cette carence de l'Etat, dans l'application de l'actuel 5ème programme d'action, est inacceptable. Elle affaiblit la protection des eaux contre la pollution par les nitrates, alors qu'il s'agit de l'objectif même des programmes d'action.

L'application de ce dispositif devra faire l'objet d'un engagement de l'Etat. Eau & Rivières rappelle que l'application de ce dispositif est une obligation de la part de l'Etat et de ses services à laquelle il ne peut en aucune manière être dérogé.

3-Respectons réellement la fertilisation équilibrée !

La Balance Globale Azotée positive, telle que tolérée par le 5ème PADN (limité à 50kg/ha SAU sur les ZAR), n'est pas compatible avec le principe de l'équilibre de la fertilisation, qui est le fondement de la directive Nitrate de 1991. La BGA devrait être nulle voire négative, d'autant plus sur les territoires excédentaires ! Une BGA positive ne répond pas au principe fondateur de la directive Nitrate : le respect de la fertilisation équilibrée.

4-Respectons nos engagements sur les territoires les plus sensibles !

Une lacune essentielle de la proposition de l'Etat à cette étape de concertation préalable est de ne prévoir aucune disposition spécifique pour les bassins à algues vertes. Comment comprendre que l'on omette ces territoires dans un texte qui les concerne tout particulièrement, alors que tant d'argent public y est mobilisé ?

Introduire des mesures spécifiques à ces territoires permettrait d'accompagner le budget colossal déjà engagé pour des actions volontaires.

D'autre part, les territoires avec une concentration en Nitrates de +50mg/L ne respectent pas la directive Cadre sur l'Eau, avec le risque de sanctions de la part de la Commission européenne.

La réduction des apports d'azote minéral et organique doit donc être renforcée sur les bassins à algues vertes et sur tous les bassins avec une concentration de plus de 50mg/L. La limite de 170kg Norganique/ha SAU n'est pas adaptée à ces territoires, d'autant que la méthode de calcul a été modifiée et constitue un risque comme le soulignait l'autorité environnementale dans son avis du 10 juillet 2013. Nous demandons à limiter à 140kgN total/haSAU sur ces territoires particulièrement sensibles.

Secteur recherche

Voici ma contribution à votre concertation, en espérant vous être utile.

Pour dépolluer les eaux, transformer ce problème en opportunité, créer de l'emploi, est-ce qu'il serait possible d'installer des barges serres flottantes de production végétale sur les rivières polluées?

En utilisant le principe de l'aquaponie. L'agriculture en aquaponie se développe fortement au niveau international.

Ces barges serres pomperaient l'eau nitratée pour alimenter/nourrir des plantes (salades, épinards, fleurs...) qui seraient ensuite commercialisées, donc retour sur investissement.

Pour pouvoir planter beaucoup, sur les barges serres, les plantes doivent être plantées à la verticale dans des colonnes par exemple.

Comme cela l'eau chargée en nitrates permet d'effectuer d'autres cultures, l'eau ainsi filtrée sera relâchée dans la rivière.

Solution simple à mettre en place rapidement. Ce genre de solution peut être mise en place dans tous les cours d'eaux ayant la problématique

56 Secteur agricole

La FDSEA du Morbihan constate que le travail engagé depuis des décennies par les agriculteurs morbihannais et bretons, pour la qualité de l'eau, dans le cadre de l'atteinte des objectifs de la DCE, porte ses fruits. En effet d'après les bilans de la DREAL :

⇒ **37 %** de cours d'eau étaient déjà en Bon état, en 2013. La Bretagne s'est ainsi propulsée de la dernière à la 2nde place parmi les 6 territoires composant le bassin Loire-Bretagne ; **La Bretagne a la meilleure amélioration du bassin ;**

⇒ **87 %** des 366 cours d'eau bretons ne sont pas déclassés à cause du paramètre « nitrate ». Ce paramètre n'arrive qu'en 5ème position des paramètres déclassant les cours d'eau du « bon état écologique » ;

⇒ Pour **90 %** des cours d'eau bretons (en 2016), la concentration en nitrate maximum observée, a baissé à 31,1 mg/L, bien en dessous de la limite réglementaire des 50mg/L.

Il n'est donc pas usurpé d'affirmer que la concentration en nitrates s'est améliorée et que tendance à la baisse se poursuit. Ce sont bien des évolutions volontaires et accompagnées par une réglementation déjà contraignante qui ont permis d'obtenir ces résultats. Ainsi, les chefs d'exploitations se sont massivement mobilisés sur leurs exploitations et leurs territoires, avec notamment :

⇒ 96 % des sols couverts en hiver pour limiter les fuites de nitrates,

⇒ 183 000 km de haies et talus implantés,

⇒ l'évolution des modes d'alimentation des animaux d'élevage pour réduire les rejets,

⇒ L'entretien des zones humides afin de favoriser le processus de dénitrification,

⇒ leurs investissements (à hauteur de 70 % de financements) dans des capacités de stockage des effluents et dans plus de 400 stations de traitements pour répondre à l'enjeu de résorption des excédents d'azote, et cela dans un contexte économique très tendu, sans retour de valeur ajoutée de leurs productions à la clé !

Ces efforts ont parfois été accompagnés par des politiques territoriales, mais pour la plupart, ils ont été imposés par une réglementation toujours plus dure. La FDSEA du Morbihan rappelle que la Bretagne, avec son Plan Agricole Régional Nitrates 5 et la mise en place de son GREN, concentre le plus de contraintes qui s'appliquent aux exploitations chaque jour : calendrier d'interdiction d'épandage, DFA généralisée sur tout le territoire, niveau des seuils de traitement et d'exportation en ZAR, BGA, etc...

A l'aube d'un nouveau programme régional nitrates 6, il est nécessaire d'avoir un bilan pragmatique des résultats obtenus depuis 20 ans. Ce bilan n'est malheureusement pas disponible. Il doit être un PRÉALABLE avant toute proposition de nouveaux textes. Les agriculteurs et agricultrices, qui travaillent quotidiennement à améliorer leurs pratiques pour répondre à une multitude de réglementations ne pourraient comprendre un programme toujours plus contraignant sans arguments recevables et justifiés. Toutes nouvelles règles doit s'appuyer sur des arguments pragmatiques et justifiés, pas sur des dogmes.

La FDSEA du Morbihan prend pour exemple le bassin de l'Oust, à plus de 50 mg/L en 2009, qui est aujourd'hui à 9 mg/L grâce à la mise en place d'un plan d'action adapté aux spécificités locales et basé sur une relation « gagnant-gagnant ». Ainsi, toutes contraintes supplémentaires dans ce 6ème programme seraient contre-productives et injustifiées. Les agriculteurs et agricultrices ont besoin d'une reconnaissance officielle et politique de leurs efforts et non de sanction au travers d'un durcissement de la réglementation.

Par conséquent, la FDSEA du Morbihan ne peut envisager la mise en oeuvre de contraintes supplémentaires dans ce 6ème programme. Au contraire, la FDSEA 56 propose, pour les communes concernées, la levée des ZAR avec ses contraintes accrues, ainsi que la prise en compte de l'agronomie dans les mesures qui ne doivent avoir comme objectif que celui de la qualité de l'eau sur le paramètre « nitrates ».

Messagerie de M.GUINOT-DELEREY, garant

BZH

Secteur agricole

eaux et ce, malgré l'inertie des milieux qui reporte à plusieurs à plusieurs années l'effet des efforts réalisés. La conjugaison d'actions de développement avec le déploiement de programmes d'accompagnement plus réglementaires a permis d'obtenir une baisse régulière des teneurs en nitrates depuis la fin des années 90 (baisse du percentile de 51 à 31 mg en une quinzaine d'années, soit un gain moyen de 1,2 mg/l/an, avec certains bassins pouvant dépasser une baisse de - 2 mg/l/an). La sortie du contentieux européen d'un certain nombre de prises d'eau et les perspectives à terme pour les autres viennent confirmer ces constats.

Dans le cadre de la révision quadriennale du programme d'action régional nitrates (PAR), nous tenons avant toute chose réaffirmer que ces résultats sont le fruit d'actions structurelles (mise aux normes) mais surtout d'une évolution des pratiques. Ainsi l'objectif d'équilibre de fertilisation, la généralisation de la couverture des sols en hiver, la maîtrise des risques de transfert ne font plus débat en Bretagne sauf dans le cas d'impasses technico économiques.

Après la gestion de crise des précédentes décennies, il convient dorénavant d'inscrire durablement l'action dans la recherche d'une multiperformance dans laquelle la démarche agronomique doit occuper une place centrale. Il importe en parallèle de se garder de toute surtransposition voire suradministration, risquant sinon d'éloigner les agriculteurs de la nécessaire appropriation des outils et dispositifs.

Cette évolution doit être au coeur des réflexions visant à la construction du 6^{ème} programme d'action mais avec comme préalable la clôture du programme actuel.

1. Finaliser le 5^{ème} programme

Avant d'envisager toute évolution, il est impératif de finaliser les engagements du 5^{ème} PAR au risque sinon de laisser un goût d'inachevé :

- Sur le dispositif de surveillance de l'azote :

La surveillance de l'azote épandu est en attente de textes nationaux encadrant sa mise en oeuvre. La profession a démontré sa capacité à tenir ses engagements par un déploiement généralisé de la DFA et elle estime pouvoir attendre en retour la même efficacité dans la finalisation de textes réglementaires restés en jachère en demandant :

- Un raisonnement en N total épandu, permettant des substitutions du N min / N org
- La capacité à expliquer les évolutions interannuelles au sein d'une cellule d'analyse dont le rôle de suivi, de compréhension, voire d'alerte pourra être essentiel.
- La reconnaissance d'une marge d'évolution interannuelle, basée sur l'agronomie et sur l'évolution de certaines pratiques en fonctions des connaissances techniques. A titre d'exemple, le développement des cultures dérobées visant à renforcer l'autonomie des exploitations va inévitablement conduire à augmenter les quantités d'N épandues et valorisées par le sol. Il en est de même de l'évolution de certains assolements.